

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AgroGeneration, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- l'impact sur les données comparatives 2012 du retraitement des comptes historiques d'Harmelia (note 2.1.3 *Retraitement des comptes historiques 2012*) ;

- le changement de présentation du tableau de flux de trésorerie (note 2.4 *Changements volontaires de méthodes comptables*) ;
- l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière du groupe, d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée (note 3.1 *Risques politiques en Ukraine*) ;
- le financement de la récolte 2014 (note 5 *Evènements postérieurs à la date de clôture*).

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Peronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Goudard



États financiers consolidés

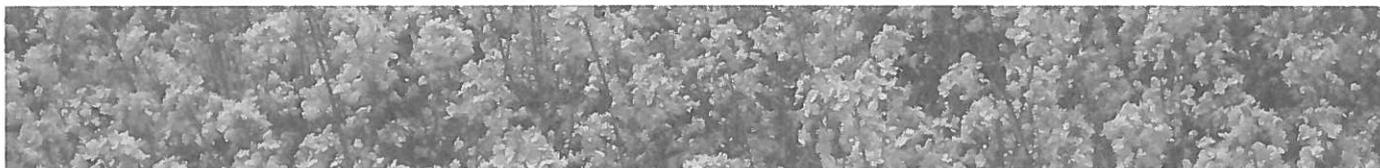
31 décembre 2013

AGRO 
Generation



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
COMPTE DE RESULTAT GLOBAL	5
TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES CONSOLIDES	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
1. LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	9
1.1. <i>Modifications structurelles du groupe</i>	9
1.2. <i>Informations générales et contexte</i>	9
2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE	9
2.1. <i>Accord de fusion avec Harmelia</i>	9
2.2. <i>Modification de la gouvernance de l'entreprise</i>	13
2.3. <i>Vente de l'activité en Argentine</i>	13
2.4. <i>Changements volontaires des méthodes comptables</i>	13
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
3.1. <i>Risques politiques en Ukraine</i>	14
3.2. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	15
3.3. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	17
3.4. <i>Risques de liquidité</i>	17
3.5. <i>Risques de contrepartie</i>	17
3.6. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	18
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	18
4.1. <i>Test de dépréciation sur les actifs incorporels</i>	18
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	18
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	19
4.4. <i>Droit de préemption sur les locations de terrain</i>	19
5. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	19
6. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	20
6.1. <i>Référentiel comptable</i>	20
6.2. <i>Consolidation</i>	21
6.3. <i>Conversion des devises</i>	22
6.4. <i>Immobilisations incorporelles et droits au bail</i>	23
6.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	23
6.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	24
6.7. <i>Immobilisations financiers</i>	24
6.8. <i>Agriculture</i>	25
6.9. <i>Subventions publiques</i>	26
6.10. <i>Stocks</i>	26
6.11. <i>Créances clients</i>	27
6.12. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	27
6.13. <i>Capital social</i>	27
6.14. <i>Dettes fournisseurs</i>	27



6.15.	<i>Dettes financiers</i>	27
6.16.	<i>Impôts courant et différé</i>	28
6.17.	<i>Avantages du personnel</i>	29
6.18.	<i>Provisions</i>	29
6.19.	<i>Chiffre d'affaires</i>	30
6.20.	<i>Contrats de location – Le Groupe en tant que preneur de baux</i>	30
6.21.	<i>Distribution de dividendes</i>	31
6.22.	<i>Information sectorielle</i>	31
6.23.	<i>Rémunérations en actions</i>	31
6.24.	<i>Présentation du Tableau des flux de trésorerie consolidés</i>	31
7.	INFORMATION SECTORIELLE	32
7.1.	<i>Structure opérationnelle du Groupe</i>	32
8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	34
9.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36
10.	LOCATIONS-FINANCEMENTS	37
11.	IMMOBILISATIONS FINANCIERS	37
12.	IMPOT SUR LES SOCIETES	38
12.1.	<i>Réconciliation du produit et (charge) d'impôt</i>	38
12.2.	<i>Impôts différés actif et passif</i>	38
13.	STOCKS	39
14.	ACTIFS BIOLOGIQUES	40
15.	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	41
16.	ACTIFS ET PASSIFS DISPONIBLES A LA VENTE CLASSES PAR LE GROUPE COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE	42
17.	ENDETTEMENT NETS	42
17.1.	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	42
17.2.	<i>Endettement et emprunts financiers</i>	43
18.	CAPITAL SOCIAL	45
19.	PROVISIONS	47
20.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE	47
21.	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	48
22.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	48
23.	COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	49
24.	RESULTAT FINANCIER NET	50
25.	LES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	50
26.	RESULTAT PAR ACTION	51
27.	REMUNERATION EN ACTIONS	52
27.1.	<i>Attribution de BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise)</i>	52
27.2.	<i>Attribution d'Options</i>	53
28.	ENGAGEMENTS	55
29.	PARTIES LIEES	56
29.1.	<i>Actionnariat et Gouvernance</i>	56
29.2.	<i>Transactions avec des parties liées</i>	57
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	58
31.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	59

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 janvier 2012
Actifs non courants		94 275	27 486	18 095
Immobilisations incorporelles	8	48 623	4 689	858
Immobilisations corporelles	9 & 10	44 953	21 692	17 237
Immobilisations financières	11	394		-
Actifs biologiques	14	305	1 105	-
Impôts différés actifs	12			
Actifs courants		51 275	36 148	38 687
Stock et produits finis	13	21 435	16 323	12 341
Actifs biologiques	14	10 398	9 194	5 442
Clients et autres créances	15	6 448	5 385	5 009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17.1	8 902	5 246	2 671
Les actifs d'un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente	16	4 092		13 224
Total actifs		145 550	63 634	56 782

Passifs et capitaux propres	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 janvier 2012
Capitaux propres		51 055	55 308	46 782
Capital social	18	4 618	4	4
Prime d'émission		166 468	89 997	84 997
Autres réserves		(101 169)	(39 157)	(37 913)
Report à nouveau		4 283	(573)	(573)
Ecart de conversion		(587)	(60)	-
Résultat net		(22 558)	4 856	-
La part des actionnaires sans contrôle		-	241	267
Passifs non courants		50 951	2 482	3 729
Provisions	19	4	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	17.2	50 947	2 482	3 729
Impôts différés passifs		0	-	-
Passifs courants		43 544	5 844	6 271
Provisions	19	659	-	-
Emprunts et dettes financières courants	17.2	27 833	1 766	1 109
Fournisseurs et autres créiteurs courants	21	9 019	3 420	2 409
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		817	658	398
Découvert bancaire	17.1	1 677	-	-
Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente	16	3 539	-	2 355
Total passifs et capitaux propres		145 550	63 634	56 782

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2013	2012
Chiffre d'affaires	22	53 702	32 798
Ecart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13 & 14	698	1 137
Coûts des ventes	23	(54 430)	(27 920)
Marge brute		(30)	6 015
Frais commerciaux, généraux et administratifs	23	(15 955)	(8 390)
Autres produits et charges		(840)	7 275
Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		(16 825)	4 900
Résultat financier net	24	(3 470)	(443)
Impôt sur les bénéfices de société	12	(228)	(346)
Le résultat d'exploitation des activités poursuivies		(20 523)	4 111
Le résultat d'exploitation après impôts des activités destinés à être cédés (imputable au Groupe)	25	(2 035)	744
Résultat net de la période		(22 558)	4 856
Attribuables à la part des actionnaires sans contrôle			
Le résultat d'exploitation des activités poursuivies et des activités destinées à être cédées attribuables au Groupe		(22 558)	4 856
Bénéfice/ Perte imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(22 558)	4 856
Nombre moyen pondéré d'actions		64 889 666	57 264 394
Résultat par action (en euros par action)	26	(0,35)	0,08
Nombre d'actions potentielles		64 889 666	57 264 394
Résultat dilué par action (en euros par action)	26	(0,35)	0,08

Compte de résultat global

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net de la période	(22 558)	4 856
Autres éléments recyclables en résultat, net d'impôts	(527)	(60)
Ecart de conversion	(527)	(60)
Total résultat global de la période	(23 085)	4 796

Tableau de variations des fonds propres consolidés

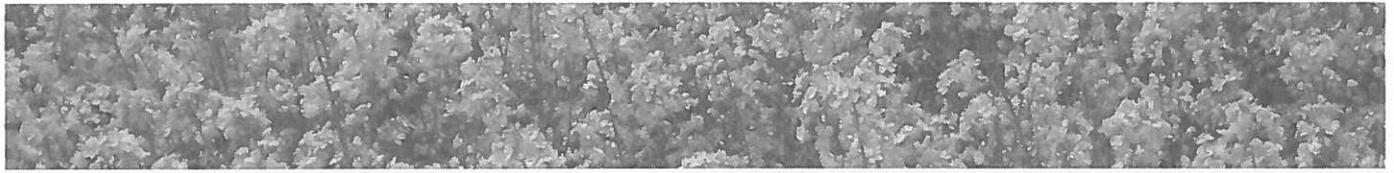
(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2012	4	84 997	(37 913)*	(573)	-	46 515	267	46 782
Emission de nouvelles actions	-	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000
Variation de périmètre	-	-	(1 439)	-	-	(1 439)	-	(1 439)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(60)	(60)	(5)	(65)
Autres variations	-	-	195	-	-	195	-	195
Résultat net de la période	-	-	-	4 856	-	4 856	(21)	4 835
Capitaux propres au 31 décembre 2012**	4	89 997	(39 157)	4 283	(60)	55 067	241	55 308
Ajustement pour reconstituer la structure du capital d'AgroGeneration***	1 751	(38 058)	36 307	-	-	-	-	-
Contrepartie effectivement transférée à l'achat d'AgroGeneration***	2 863	114 529	(67 554)	-	-	49 838	-	49 838
Emissions d'obligations au profit de Konkur***	-	-	(30 770)	-	-	(30 770)	-	(30 770)
Autres variations de périmètre****	-	-	88	-	-	88	(241)	(153)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(527)	(527)	-	(527)
Rémunération en actions	-	-	5	-	-	5	-	5
Auto-détention	-	-	(88)	-	-	(88)	-	(88)
Résultat net de la période	-	-	-	(22 558)	-	(22 558)	-	(22 558)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	4 618	166 468	(101 169)	(18 275)	(587)	51 055	-	51 055

(*) Harmelia a adopté les normes IFRS pour la première fois au 1^{er} janvier 2011. Les regroupements de sociétés acquises avant cette date n'ont pas généré d'écart d'acquisition, car les comptes ont été préparés selon les règles ukrainiennes. A la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition estimé a été déprécié et imputé en pertes cumulées suite à un manque d'information sur la valorisation à la juste valeur des sociétés acquises. Cette dépréciation est incluse dans "Autres Réserves" au 1^{er} janvier 2011 (€37 913k).

(**) Le Bilan au 31 décembre 2012 inclut un impact de €7,7 m relatif à la levée des réserves des auditeurs (€4,8m d'impact sur le compte de résultat et €2,9m sur le "Report à nouveau" au 1 janvier 2012).

(***) L'acquisition inversée finalisée au 11 octobre 2013 (cf. note 2.1) a engendré les variations suivantes des capitaux propres:

- Ajustement du capital historique d'Harmelia dans la structure d'AgroGeneration;
- Achat d'AgroGeneration (€49 838K) à la date de valeur au 11 octobre 2013 (cf. note 2.1);
- Emission de \$40m (€30,8m) d'obligations au profit de Konkur, dans le cadre du rachat d'AgroGeneration.



(****) Autres variations du périmètre en 2013:

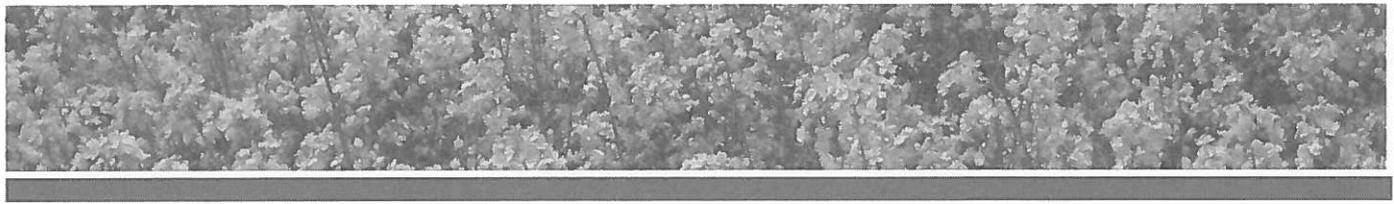
- En mai 2013, APK Donets LLC a acquis pour 59 k€, à une personne physique, la part minoritaire (8,89 %) de Zachepilovskoje LLC. La part du Groupe dans la société Zachepilovskoje LLC est maintenant de 100%.
- En janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé de fusionner Markas PC avec AF Ukraina Nova. La fusion a été finalisée à fin décembre 2013.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2013**	31 décembre 2012*
Résultat net de la période		(22 558)	4 856
Amortissement des actifs immobilisés		6 307	3 717
Provisions		2 850	-
Plus ou moins values de cession		398	(5 892)
Résultat financier net		3 488	454
Impôts différés		249	-
Dépréciation des stocks et actifs biologiques		359	(218)
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		(82)	676
Marge opérationnelle		(8 989)	3 593
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs		(1 070)	2 861
Variation de stocks		1 711	(6 620)
Ajustements de la juste valeur des actifs biologiques et des stocks		(2 507)	(1 828)
Variation d'actifs biologiques		13 146	635
Variation sur compte clients et autres créances		2 240	500
Variation sur autres postes		-	-
Impôt sur les bénéfices de société payé		(16)	(67)
Variation du besoin en fonds de roulement		13 504	(4 519)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 515	(926)
Opérations d'investissement			
Acquisition de participation, net de trésorerie		(232)	3 847
Acquisition d'immobilisations corporelles		(3 808)	(4 166)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(253)	(44)
Acquisition d'immobilisations financières		-	-
Cession d'immobilisations corporelles		21	-
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissements		(4 272)	(363)
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		-	5 000
Achat / vente des actions propres		88	-
Emission d'obligations		-	-
Emission d'emprunts		12 785	2 127
Remboursements d'emprunts		(13 594)	(2 599)
Gains / (pertes) sur instruments financiers		198	242
Intérêts versés		(1 788)	(684)
Frais d'augmentation de capital		-	-
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement		(2 311)	4 086
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(187)	(222)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 255)	2 575
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17.1	5 246	2 671
Changements de périmètre		4 276	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17.1	7 267	5 246
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées à la clôture	16	42	
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies à la clôture		7 225	5 246

* En 2013, le Groupe a modifié la présentation du Tableau des flux de trésorerie consolidés en passant de la méthode « directe » à la méthode « indirecte ». Le Tableau des flux de trésorerie consolidés d'Harmelia pour 2012 a été retraité en conséquence.

** Les chiffres incluent les flux de trésorerie des activités destinées à être cédées d'Argentine.



Notes annexes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 mai 2014. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés sur 2013 comprennent : les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux de toutes les sociétés contrôlées conjointement et ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence importante. On se reportera à la Note 31 pour la liste des entités consolidées.

1.1. Modifications structurelles du groupe

En 2013, le périmètre de consolidation a changé suite à l'acquisition inversée (voir la Note 2.1 pour les détails de l'acquisition). En conséquence, c'est la société acquise sur le plan juridique (Harmelia Investments Limited, « le groupe Harmelia ») qui a désormais le contrôle sur l'Acquéreur sur le plan juridique (AgroGeneration SA, « ancien groupe AgroGeneration »). Les États financiers consolidés de 2012 correspondent aux données financières consolidées du Groupe Harmelia. En revanche, les États financiers consolidés de 2013 reflètent les données financières du Groupe Harmelia sur 12 mois de l'année 2013 et ceux de l'ancien Groupe AgroGeneration pour les 3 derniers mois de 2013 (la fusion étant réalisée le 11 octobre 2013).

1.2. Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société mère est une société anonyme (AgroGeneration SA), inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur les marchés Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1^{er} mars 2010.

L'adresse du siège social est 33 rue d'Artois, 75008 Paris.

La structure opérationnelle du Groupe est présentée dans la note 7.

Les informations concernant la propriété et la gouvernance sont présentées dans la note 29.1.

2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Accord de fusion avec Harmelia

2.1.1. Description de l'opération de fusion avec Harmelia

AgroGeneration a annoncé le 3 mai 2013 la signature d'un accord de fusion avec Harmelia, société qui contrôlait et exploitait environ 70 000 hectares répartis sur 9 fermes dans la région de Kharkiv, en Ukraine orientale, avec une capacité d'entreposage de 126 000 tonnes.



Harmelia appartenait à un fonds d'investissements international, le SigmaBleyzer Southeast European Fund IV (SBF IV), géré par la filiale européenne d'une société américaine : SigmaBleyzer Investment Group LLC. SigmaBleyzer investit en Ukraine depuis 1994 et gère environ un milliard de dollars répartis en six fonds, essentiellement en Ukraine, en Roumanie, au Kazakhstan et au Texas.

Selon les termes de l'accord de fusion Konkur Investments Limited (une société de holding appartenant majoritairement à SBF IV) a reçu 57 264 394 nouvelles actions de la société AgroGeneration, soit 62 % du capital du nouveau Groupe après la réalisation de la fusion contre la cession de 100 % des actions d'Harmelia. Par ailleurs, AgroGeneration a émis, au bénéfice de Konkur, des obligations totalisant 40 000 k\$, porteuses d'un intérêt annuel de 8 %, remboursables en une seule fois, au plus tard le 1^{er} juillet 2019.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration d'Harmelia le 29 mai 2013.

Selon les termes d'un traité d'apport signé le 12 juillet 2013, Konkur a cédé à AgroGeneration toutes les actions qu'elle détient dans Harmelia, soit 3 656 actions, représentant 100 % des droits de vote et du capital d'Harmelia. La signature de traité d'apport par AgroGeneration a été autorisée par la Direction d'AgroGeneration, et par son Conseil de surveillance.

L'assemblée générale d'AgroGeneration qui s'est tenue le 11 octobre 2013 a approuvé la rémunération de l'apport et a autorisé, au bénéfice de Konkur, l'émission :

- de 57 264 394 nouvelles actions d'une valeur nominale de 0,05 €, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription dont l'exercice pourrait donner droit à un maximum de 2 496 268 nouvelles actions. Les 57 264 394 nouvelles actions sont fongibles avec les actions existantes et sont négociées sur le marché Alternext de Paris depuis le 17 octobre 2013.
- de 40 000 obligations d'une valeur nominale de 1 000 €, porteuses d'un intérêt au taux annuel brut de 8 %, avec remboursement au plus tard le 1^{er} juillet 2019. L'intérêt est payable deux fois par an, le 28 février et le 31 août.

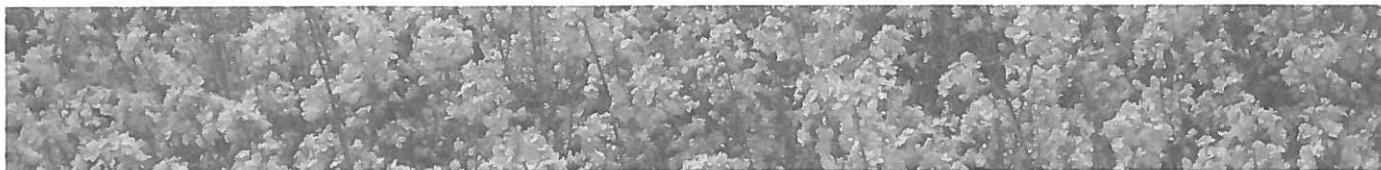
2.1.2. Impact de la fusion avec Harmelia sur les états financiers consolidés du nouveau Groupe au 31 décembre 2013

En termes juridiques, l'opération se fait à travers la cession, par Konkur, de titres d'Harmelia à AgroGeneration. Au niveau des états financiers consolidés selon les normes IFRS, cette cession se présente en tant « qu'acquisition inversée » d'AgroGeneration par Harmelia. En effet, après cette fusion, Konkur devient l'actionnaire majoritaire du Groupe nouvellement combiné formé par Harmelia et AgroGeneration.

Les états financiers consolidés de 2013 reflètent les données financières du Groupe Harmelia pour les 12 mois de 2013 ainsi que celles de l'ancien Groupe AgroGeneration pour les 3 derniers mois de 2013 (la fusion a été réalisée le 11 octobre 2013). Si la fusion avait eu lieu au 1^{er} janvier 2013, le chiffre d'affaire consolidé aurait correspondu à environ €75 550k.

2.1.3. Retraitement de comptes historiques 2012 d'Harmelia

Les données comparatives sur 2012 sont fondées sur les états financiers consolidés d'Harmelia pour 2012 qui ont été publiés en UAH (hryvnia) le 30 juin 2013 et établis à nouveau ultérieurement pour (i) changer la présentation en euros et (ii) éliminer les réserves des commissaires aux comptes, qui portaient :



- sur l'affectation du prix d'achat en ce qui concerne les regroupements d'entreprises acquises en 2012 (Nyva PLAE, Agro Firm Vybir LLC et Agro Firm Barvinkivska ALLC);
- sur la valeur comptable de certaines immobilisations corporelles et des frais d'amortissement correspondants, en raison de l'absence de documents justificatifs ;
- sur le report de certains montants d'actifs et de passifs classés en tant que disponibles à la vente, ainsi que sur le bénéfice net tiré d'activités abandonnées avec la cession des filiales Farmco LLC et Selesthchinsky Elevator.

Voir le Tableau de variations des fonds propres consolidés pour plus de détail.

2.1.4. Affectation du prix d'achat

Dans le cas d'une acquisition inversée, d'un point de vue juridique le prix d'achat est jugé comme payé par l'entité acquise (c'est à dire Harmelia, qui est l'Acheteur du point de vue comptable) sous la forme d'instruments de capitaux propres délivrés aux actionnaires de l'Acheteur du point de vue juridique (c'est-à-dire l'ancien groupe AgroGeneration, l'entité acquise du point de vue comptable).

Il s'ensuit que, en raison de l'inversion comptable de la transaction, il faut déterminer le nombre d'actions qu'Harmelia aurait émises si la fusion avait été réalisée à travers l'émission de nouvelles actions Harmelia, pour que les actionnaires d'AgroGeneration puissent détenir le même pourcentage de propriété dans le Groupe combiné que celui qu'ils ont réellement obtenu par suite de la transaction sur le plan juridique, soit 38 %. C'est donc 2 241 actions Harmelia qui auraient été émises pour donner aux actionnaires d'AgroGeneration une participation d'environ 38 % dans le Groupe combiné.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé exclusivement à travers l'échange d'instruments de capitaux propres, la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » recommande de calculer la juste valeur des instruments financiers négociés, en la comparant avec la juste valeur des instruments de capitaux propres pour lesquels l'évaluation est la plus fiable. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises survenant entre sociétés cotées en bourse et sociétés non cotées en bourse, c'est donc le cours des instruments de capitaux propres de la société cotée qui sert de base à l'évaluation. C'est pourquoi le prix d'achat est évalué d'après le cours de clôture des actions AgroGeneration au 11 octobre 2013.

(en milliers d'euros)

Nombre d'actions Harmelia en circulation au 11 octobre 2013	3 656
Participation théorique dans l'entité combinée détenue par les actionnaires AgroGeneration à l'issue de l'opération de rapprochement	38%
Nombre d'actions Harmelia (en attente d'émission)	2 241
Valorisation de l'action Harmelia induite par le cours de bourse de l'action AgroGeneration le 11 octobre 2013 et la parité d'échange (en milliers d'euros) en considérant une parité fixée à 1 action Harmelia contre 15 661 actions AgroGeneration	22,24

Prix d'acquisition

49 838

L'affectation du prix d'achat fondée sur la juste valeur des actifs et passifs acquis doit être réalisée avant la fin d'une période de 12 mois suivant la date d'effet du regroupement d'entreprises. Une allocation préliminaire du prix d'achat a été effectuée par le Groupe ; elle est présentée dans le tableau suivant :



(en milliers d'euros)	AgroGeneration ex P�rim�tre
Affectation du prix d'achat	
Prix d'acquisition	49 838
Evaluation des actifs et des passifs	
Immobilisations incorporelles	11 514
Immobilisations corporelles	26 549
Immobilisations financi�res	350
Stock et produits finis	16 615
Actifs biologiques	7 046
Clients et autres cr�ances	5 441
Tr�sorerie et �quivalents de tr�sorerie	5 980
Total des actifs acquis	73 493
Provisions	(330)
Emprunts et dettes financi�res non courants	(46 043)
Imp�ts diff�r�s passifs	(13)
Fournisseurs et autres cr�diteurs courants	(9 249)
D�couvert bancaire	(1 702)
Total des passifs acquis	(57 337)
Juste valeur des actifs et des passifs	16 156
Ecart d'acquisition pr�liminaire	33 682

Le Groupe a fait r aliser par un tiers une  tude de l'allocation du prix d'achat, afin d' valuer la juste valeur des actifs et des passifs. La m thodologie utilis e pour l' valuation des baux fonciers est la suivante.

Les droits au bail des terrains ont  t  estim s d'apr s le prix de vente observable sur le march  pour de tels droits pour des terrains agricoles (parcelles) analogues, en tenant compte de l'application d'ajustements pertinents, sur chaque  l ment de comparaison.

Dans cette situation particuli re d'acquisition invers e, deux autres  l ments de la transaction doivent  tre analys s pour  tre conformes aux normes IFRS, en application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » :

-  mission de 40 000 obligations, chacune de valeur nominale de  1 000, effectu e du point de vue juridique par AgroGeneration, en  change des titres Harmelia.

Pour respecter la norme IFRS 3, cette dette obligataire se traduit, pour le Groupe combin , par une dette suppl mentaire envers les anciens actionnaires d'Harmelia. Comme cette dette n'est pas refl t e par un paiement de liquidit s, sa contrepartie se traduit par une diminution des capitaux propres du Groupe combin .

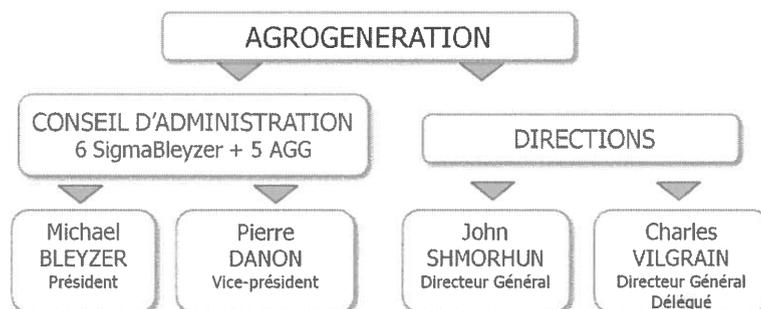


- Émission de bons de souscription en faveur des anciens actionnaires d’Harmelia, donnant droit de souscrire un nombre variable de nouvelles actions AgroGeneration, sans dépasser toutefois un maximum de 2 496 268 actions, sur la base des performances EBITDA correspondantes des deux anciennes entités en 2013.

Comme le nombre d’actions résultant de l’exercice des bons de souscription n’est pas fixé, d’après les textes IFRS celles-ci ne peuvent pas être analysées en tant qu’instruments de capitaux propres. L’émission de ces bons de souscription se traduit, pour le Groupe combiné, par l’enregistrement d’une dette supplémentaire envers les anciens actionnaires d’Harmelia, dont la contrepartie est une diminution des capitaux propres du nouveau Groupe combiné. Cette dette aurait dû être enregistrée à sa juste valeur lors de sa comptabilisation initiale. Toutefois, à la date de publication des rapports financiers de 2013, il est impossible d’évaluer cette juste valeur. Par conséquent, le Groupe n’a pas intégré la dette liée aux bons de souscription dans ses comptes.

2.2. Modification de la gouvernance de l’entreprise

L’assemblée générale d’AgroGeneration qui s’est tenue le 11 octobre 2013 a résolu de modifier la gouvernance de la société et de créer un Conseil d’administration pour remplacer le Directoire et le Conseil de Surveillance.



2.3. Vente de l’activité en Argentine

En novembre 2013, le Conseil d’administration a résolu d’arrêter l’activité AgerAustral en Argentine et de vendre cette société. En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat d’AgerAustral présentait en décembre 2013 une dépréciation des actifs et des passifs, afin de refléter sa juste valeur ; il est présenté sur une seule ligne « Le résultat d’exploitation après impôts des activités destinés à être cédé ». Dans le bilan, tous les actifs et tous les passifs sont présentés sur deux lignes : « Les actifs d’un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente » et « Les passifs d’un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente ». Le flux de trésorerie net provenant de l’activité abandonnée n’est pas présenté séparément mais a été intégré dans l’État consolidé des flux de trésorerie.

2.4. Changements volontaires des méthodes comptables

En 2012 le Groupe Harmelia utilisait la méthode directe de présentation de flux de trésorerie. Néanmoins, AgroGeneration utilise des outils et des procédures fondés sur la méthode indirecte.



Ainsi, dans les présents États financiers consolidés, les Tableaux des flux de trésorerie consolidés pour 2013 sont présentés en utilisant la méthode indirecte ce qui représente un changement de présentation pour le Groupe Harmelia. En conséquence, les états de flux de trésorerie de 2012 d'Harmelia ont été retraités.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques politiques en Ukraine

Bien que l'économie ukrainienne soit réputée être une économie de marché, elle continue de présenter certaines caractéristiques qui correspondent à celles d'une économie en transition. Ces caractéristiques comprennent, sans s'y limiter, de faibles niveaux de liquidités sur les marchés de capitaux et l'existence de contrôles des changes qui font que la devise nationale est « non liquide » en dehors de l'Ukraine. La stabilité de l'économie ukrainienne sera impactée de façon importante par les politiques et actions du gouvernement à l'égard des réformes administratives, fiscales, juridiques et économiques. Par conséquent, les opérations en Ukraine impliquent des risques qui ne sont pas typiques pour les marchés développés. L'économie ukrainienne est vulnérable vis-à-vis des baisses des marchés et des ralentissements économiques dans d'autres parties du monde.

En novembre 2013, le gouvernement ukrainien a refusé de signer l'accord d'association avec l'Union Européenne, ce qui a provoqué des protestations et des troubles politiques. De janvier à mars 2014, on a assisté à une escalade des troubles politiques. En février 2014, le Président ukrainien et la majorité des fonctionnaires gouvernementaux ont été limogés par le Parlement, qui a alors lancé un certain nombre de réformes politiques, a désigné un gouvernement provisoire, et est en train de façonner un ensemble de mesures anticrise. Le 21 mars 2014, l'Ukraine a signé une association politique avec l'Union Européenne.

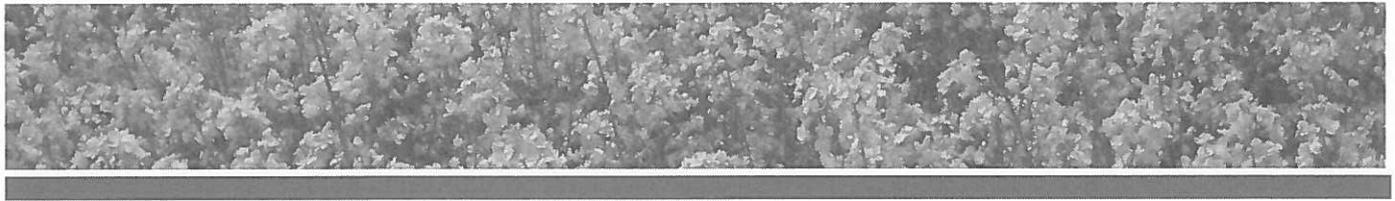
Comme la Société est propriétaire de filiales ayant des opérations dans l'oblast de Kharkiv, il existe un certain risque d'escalade des protestations et de conflits militaires éventuels. Bien que les protestations actuelles soient de caractère isolé, une poursuite des conflits dans l'oblast de Donetsk voisin, quoique moins probable, ne peut pas être complètement exclue.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, qui ont contribué à 56 % à ses recettes de 2013. Au 31 décembre 2013, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 127 398 mille euros. Le plan de semis pour 2014 concerne 62 049 ha.

De plus, du 1er janvier 2014 au 30 avril 2014, la monnaie ukrainienne, Hryvnia a été dévaluée d'environ 50 % par rapport aux principales devises étrangères et la Banque Nationale d'Ukraine a imposé certaines restrictions à l'achat de devises étrangères sur le marché interbancaire. Les agences de notation internationales ont diminué la cote de la dette souveraine de l'Ukraine. La combinaison de ces événements s'est traduite par une dégradation de la liquidité et par un resserrement des conditions de crédit, quand celui-ci était envisageable.

On notera que les dévaluations tendent à avoir un impact favorable sur la production agricole, car les prix des récoltes sont indexés sur les prix des marchés internationaux.

La Direction surveille ces évolutions de l'environnement actuel et prend les mesures appropriées, car une partie importante des terrains agricoles du Groupe se situe dans l'oblast de Kharkiv. De nouvelles évolutions négatives des conditions politiques et macroéconomiques ou du commerce international risquent d'affecter



défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière du Groupe, d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain, du peso argentin et de la Hryvnia.

Ukraine

En 2013, le taux de change de la Hryvnia par rapport au dollar américain est resté stable. Cependant une légère augmentation de l'euro par rapport au dollar américain entre le début et la fin de l'exercice financier 2013 a en effet conduit à une légère dévaluation de la Hryvnia par rapport à l'euro.

Dans le périmètre de ses opérations en Ukraine, certains des frais du Groupe sont indexés sur le dollar américain (céréales, produits chimiques, insecticides, etc.) et les recettes sont indexées de manière définitive sur le dollar américain (les ventes de céréales sont liées au marché mondial des matières premières, qui est lui-même libellé en dollars américains). Ces coûts et ces recettes sont réellement libellés en Hryvnia et le Groupe est donc naturellement couvert par rapport à un risque de variation du taux de change de la Hryvnia contre le dollar américain.

Par ailleurs, pour amoindrir la dévaluation de Hryvnia, le Groupe a mis en place les mécanismes de couverture suivants :

- Il est possible qu'il y ait réajustement des prix des céréales en Ukraine, mais seulement quelques jours après la dévaluation. Par conséquent, le Groupe a suffisamment de capacité d'entreposage pour retarder ses ventes jusqu'à ce que le prix local s'ajuste sur le marché international,
- Le Groupe a anticipé ce risque de dévaluation en signant plusieurs contrats de vente à l'export libellés en dollars. Certains contrats de vente à terme (convention de vente OTC avec livraison à terme) concernant le maïs, le colza et le blé ont également été passés au cours du dernier exercice financier,
- Finalement, en termes de gestion de la trésorerie, le Groupe conserve le plus faible minimum de trésorerie libellé en Hryvnia, pour répondre aux besoins immédiats.

La législation ukrainienne concernant la Hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture vis-à-vis des taux de change qui sont disponibles dans les autres pays. Les options, marchés à terme, ventes à terme et les swaps ne sont pas disponibles en Hryvnia. Par conséquent, AgroGeneration ne couvre pas de façon active son exposition aux fluctuations de la Hryvnia sur les marchés financiers.

Analyse de la sensibilité aux risques des taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt au 31 décembre 2013 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été de 776 K€ (2012 — 43 K€) plus élevée / plus faible.



Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2013 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellées en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires sont peu importants.

Si, au 31 décembre 2013, la UAH avait faibli / augmenté de 10 pour cent vis-à-vis du dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'exercice aurait été plus faible / plus élevé de 5 265 K€.

Si, au 31 décembre 2013, la UAH avait faibli / augmenté de 10 pour cent vis-à-vis de l'EURO, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'exercice aurait été de 2 154 K€ plus faible / plus élevé.

Le risque monétaire est atténué par l'existence de produits des ventes liés au dollar américain, qui sont suffisants pour faire face aux engagements du Groupe libellés en devises étrangères (les recettes de 2013 sont de 57,9 millions de dollars américains ; si, en 2013, la UAH avait faibli de 10 pour cent vis-à-vis du dollar américain, les recettes auraient été plus élevées de 5 791 K€).

Argentine :

Au cours de l'exercice financier 2013, le peso argentin a été dévalué de 39 % vis-à-vis de l'euro. Par ailleurs, entre le 1er janvier et le 31 mars 2014, il a été dévalué d'environ 30 à 35 % par rapport à la plupart des principales devises étrangères.

D'après l'INDEC (Institut National de statistique et de recensement), l'inflation annuelle au cours des 3 dernières années a été d'environ 10 % (2013 : 10,62 % ; 2012 : 10,04 % ; 2011 : 9,78 %), soit 33 % au cours des trois dernières années. Selon le nouvel indice d'inflation élaboré en 2014 par l'INDEC, les prix à la consommation ont augmenté de 3,7 % en janvier 2014 et de 3,4 % en février 2014, soit le taux mensuel le plus élevé enregistré depuis 2002 par le gouvernement argentin. Cette augmentation générale traduit la poursuite de l'impact de la faiblesse du peso, car un grand nombre d'entreprises argentines augmentent le prix des marchandises importées. L'INDEC n'a pas publié de chiffres concernant l'inflation annuelle. Le nouvel indice d'inflation mesure les prix dans tout le pays, tandis que les relevés précédents se basaient seulement sur Buenos Aires et sur la zone métropolitaine environnante. Le nouvel indice a été mis au point dans l'espoir de restaurer la confiance dans les données d'inflation officielles, ainsi qu'en réponse au calendrier établi par le Fonds Monétaire International (FMI) en décembre 2013, qui demandait à l'Argentine de fournir de nouvelles données sur le PNB et l'inflation avant mars 2014.

Le Groupe a aussi mis en place des solutions de couverture contre le risque de dévaluation du peso argentin :

- Toutes les ventes sont réglées en dollars américains, même si, elles sont payées en pesos in fine,
- Plusieurs contrats de vente à terme à l'exportation (convention de vente OTC avec livraison à terme) concernant le maïs, le soja et le blé ont été conclus au cours du dernier exercice financier,
- Le Groupe conserve le strict minimum de trésorerie libellé en peso argentin pour répondre à ses besoins immédiats.



3.3. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de l'étendue de sa production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles sont caractérisés par une haute volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, qui sont essentiellement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale en Ukraine et de la capacité d'exportation, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation Mondiale du Commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et d'une durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé sa propre capacité de stockage, qui lui permet de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine et en Argentine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 % à 40 % de sa production préalablement à la récolte.

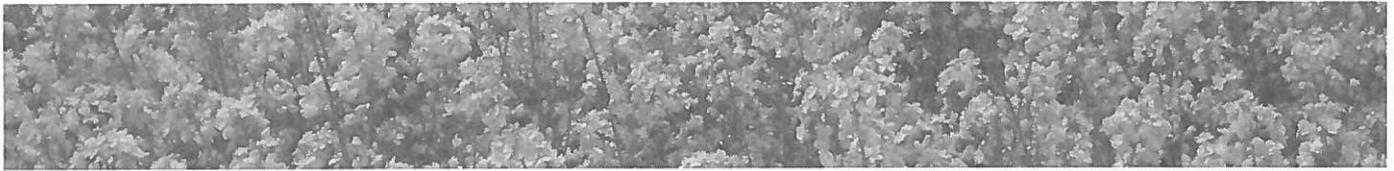
3.4. Risques de liquidité

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie sont concentrées dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe a remédié à ce caractère saisonnier en achetant sa propre capacité d'entrepôt, ce qui lui permet de vendre sa production pendant toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

3.5. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques liés aux créances, à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, à travers ses créances fournisseur et ses créances client, qui incluent les paiements en souffrance et les engagements envers des tiers. Les risques liés aux créances ne résident pas dans une contrepartie particulière. Aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable par la société, parce que le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par des groupes internationaux du premier plan.



3.6. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement de capitaux proviennent d'investissements que le Groupe fait :

- Dans ses filiales ukrainiennes : à ce jour les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine à travers des prêts d'actionnaires, parfois à travers ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. Des changements éventuels dans l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourraient conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.
- Dans sa filiale d'Argentine : AgroGeneration a financé la plupart de ses investissements en Argentine au moyen d'augmentations du capital. Des changements éventuels de l'environnement politique en Argentine pourraient conduire à des restrictions sur le rapatriement de capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux règles de l'IFRS demande d'utiliser certaines évaluations de comptabilité jugées critiques. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, c'est-à-dire les domaines dans lesquels hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

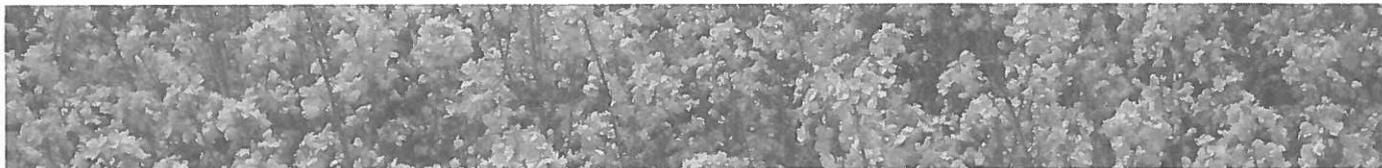
Les estimations et les jugements sont continuellement évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables étant donné les circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les actifs incorporels

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières (cf. note 8)).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont évalués à leur juste valeur moins les coûts jusqu'au point de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi qu'en fonction du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les hypothèses faites par l'équipe de direction avaient été réalisées avec une différence de 10 % à la hausse ou à la baisse, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se trouveraient augmentées ou diminuées d'environ 2 000 K€.



Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en "Produits finis" sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur ou le prix du marché à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles, dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et par conséquent au prix du marché à la date de clôture du bilan, est déterminée d'après les prix réels sur les principaux marchés et d'après les prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité, le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la note 25 « Rémunérations en action ».

4.4. Droit de préemption sur les locations de terrain

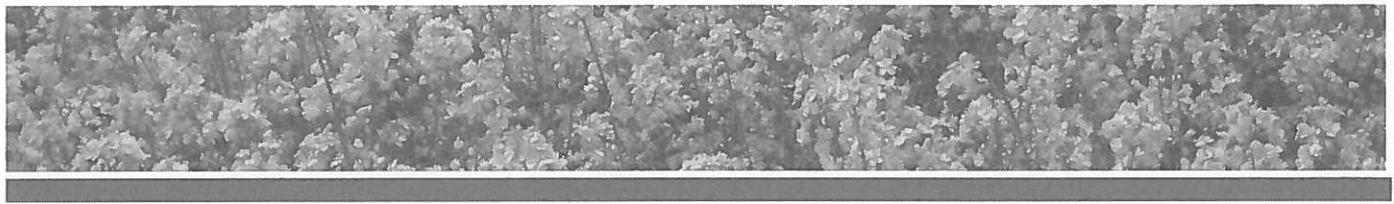
Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, à la fois à des Ukrainiens et à des étrangers, il a été décidé de ne pas tenir compte des droits de préemption dans la classification du contrat de location et ainsi de les comptabiliser en location simple. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'Etat et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements géopolitiques survenus entre la Russie et l'Ukraine au début de l'année 2014 n'ont pas affecté nos opérations d'agriculture. Ils ont cependant un impact sur la durée de nos discussions avec nos partenaires bancaires pour le financement de la prochaine campagne.

Le Groupe a finalisé son financement pour la campagne ukrainienne en mars 2014, premièrement en renouvelant son partenariat avec ses partenaires européens historiques (filiales locales du Crédit Agricole, de Raiffeisen et de la BNP), et deuxièmement en démarrant une collaboration avec une banque privée ukrainienne, AlfaBank, qui a octroyé une ligne de crédit « revolver » à court terme de 35 millions d'euros, livrable en plusieurs tranches, jusqu'en 2019.

Une partie du financement accordé au Groupe pour l'année de récolte 2014, que l'on attendait initialement au début du mois de mars, a finalement été libérée le lundi 31 mars 2014. Pour ne pas mettre en danger sa production de 2014 et trouver les meilleurs créneaux pour sa campagne de semis du printemps, AgroGeneration a concentré ses disponibilités liquides sur les opérations de financement de ses fermes ukrainiennes, en attendant la délivrance de nouvelles tranches de financement bancaire. C'est pourquoi, le 11



avril, le Groupe a été obligé de payer les intérêts courus sur ses obligations cotées avec un retard de quelques jours par rapport au paiement initialement prévu, qui devait avoir lieu le 1^{er} avril 2014.

Malgré le fait que les 4 derniers mois de tension économique et politique en Ukraine aient représenté un défi, le Groupe continue d'exploiter la société en suivant le programme prévu et a reçu le financement qui était attendu jusqu'ici, même si avec un léger retard.

En ce qui concerne Alfa Bank, le fait d'avoir obtenu la première tranche est une bonne indication de la volonté de cette banque de déboursier le financement additionnel prévu par la convention de prêt. Le Groupe est en train de préparer des documents pour les prochaines tranches, qui devraient tomber en mai et en juin, et, en même temps, continue d'ensemencer ses champs aux périodes prévues et de passer des contrats à terme avec des négociants, pour préparer la société à la période de récolte.

En sus des éléments ci-dessus, le Groupe a mis en place d'autres sources de financement, par exemple le paiement préalable de contrats à terme et l'utilisation de billets à ordre garantis pour payer certains de ses fournisseurs d'intrants. Ces sources de financement additionnelles permettront de traverser la saison de récolte avec un plus grand confort.

Finalement, dans le cas peu probable où le Groupe ne serait pas en mesure d'obtenir, d'Alfa et/ou d'autres sources, un financement additionnel, avec l'apport de fonds assuré à ce jour il sera toujours en mesure d'achever avec succès sa campagne de semis, et, dans le pire des cas, obtiendrait seulement des rendements plus faibles après les semis. Si cela peut éventuellement conduire à une année moins profitable qu'on ne l'aurait espéré, cela n'est pas considéré comme un danger matériel pour la poursuite de l'activité de la Société.

6. Principales règles et méthodes comptables

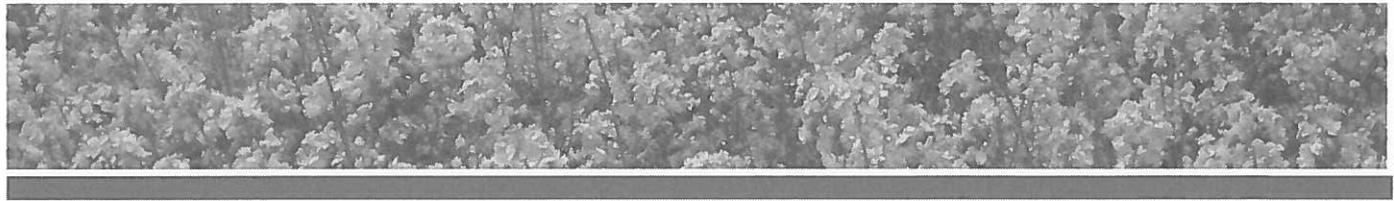
Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS), émises par le Conseil international des normes comptables (International Accounting Standards Board, IASB) approuvées par l'Union Européenne (UE) au 31 décembre 2013. Elles sont composées: (i) des normes IFRS, (ii) des normes comptables internationales (IAS) et (iii) des interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (International Financial Reporting Interpretations Committee, IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les états financiers consolidés du Groupe incluent les états financiers d'AgroGeneration et ceux de toutes ses filiales au 31 décembre 2013. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période comptable que pour la société mère et se fondent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes comptables IFRS utilisées par AgroGeneration dans l'établissement de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2013 sont les mêmes que celles utilisées pour les états financiers présentés pour



2012, à l'exception de celles qui concernent de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations ou des normes ou interprétations amendées, dont le détail est fourni ci-dessous.

(a) Normes et amendements d'application obligatoire dans l'Union Européenne pour les exercices financiers se terminant au 31 décembre 2013, et qui peuvent avoir un effet sur les états financiers du Groupe

- Amendement à la norme IAS 1 (Présentation des autres éléments du résultat étendu),
- Norme IAS 19 révisée (Avantages sociaux des employés),
- Norme IFRS 13 (Mesure de la juste valeur),
- Amendement à la norme IFRS 7 (Informations fournies – Compensation des actifs et passifs financiers).

L'application de ces normes et amendements n'a eu aucun impact important sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

(b) Normes et interprétation publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (l'application des textes suivants publiés par l'IASB n'est pas encore obligatoire pour les exercices fiscaux se terminant au 31 décembre 2013):

- Norme IFRS 10 (États financiers consolidés)
- Norme IFRS 11 (Accords conjoints)
- Norme IFRS 12 (Informations sur les participations dans d'autres entités)
- Norme IAS 27 révisée (États financiers individuels),
- Norme IAS 28 révisée (Participations dans des entreprises associées et co-entreprises),
- Amendement à la norme IAS 32 (Instruments financiers : présentation – compensation des actifs financiers et passifs financiers),
- Amendements portant sur les directives transitoires concernant les normes IFRS 10, 11 et 12,
- Amendements à la norme IAS 36 (Informations fournies sur les valeurs recouvrables pour des actifs non financiers).

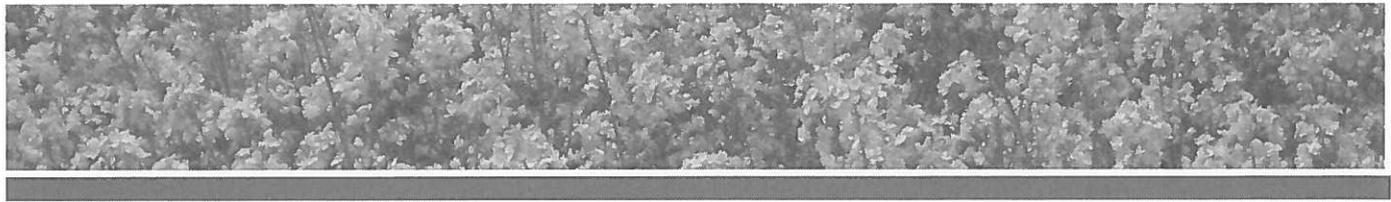
L'impact potentiel des normes suivantes fait l'objet d'un examen.

(c) Normes et Interprétations publiées par l'IASB mais qui n'ont pas encore été approuvées par l'Union Européenne

- Norme IFRS 9 (Instruments financiers),
- Amendement à la norme IAS 39 et à la norme IFRS 9 (Novation des éléments dérivés et continuation de la comptabilité de couverture),
- Norme IFRIC 21 (Prélèvements perçus par un service public),
- Amendements à la norme IAS 19 (Régimes à prestations déterminées : cotisations des salariés).

6.2. Consolidation

Les incidences des opérations intra-Groupe, ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité. Les filiales sont consolidées dès la date d'acquisition qui correspond à la date, à laquelle le Groupe en a obtenu le



contrôle ; et elles sont consolidées jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les entités, sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe n'exerce pas de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation au 31 décembre 2013.

(a) Filiales

Les Etats Financiers consolidés incluent toutes les filiales d'AgroGeneration. Les filiales sont toutes les entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par AgroGeneration lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis immédiatement sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les regroupements de sociétés sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise, tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et de passif éventuel encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'AgroGeneration (date d'acquisition). Le prix d'un regroupement de sociétés est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif remis au vendeur, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange. Tout excédent du prix du regroupement de sociétés sur la juste valeur des éléments identifiables d'actif net acquis, des éléments de passif ou de passif éventuel constatés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

(b) Participations minoritaires

Conformément à la norme IAS 27, les acquisitions de participations minoritaires hors de la période de rachat n'engendrent pas d'écart d'acquisition et sont comptabilisées directement dans les réserves du Groupe et des participations minoritaires.

6.3. Conversion des devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les États Financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la monnaie utilisée dans leur environnement économique respectif (« monnaie fonctionnelle »).

La monnaie fonctionnelle de la société mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR) ; celle des filiales ukrainiennes est la hryvnia ukrainienne (UAH) ; celle de la filiale argentine est le peso argentin (ARS).

La monnaie de présentation des Etats Financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en monnaie étrangère

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change à la date de transaction. Les gains et pertes de changes résultant de l'exécution de ces transactions ou de la conversion en monnaie fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés au compte de résultat en résultat financier, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.



(c) *Conversion des états financiers exprimés en monnaie étrangère*

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2013) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Les taux de change utilisés pour la conversion des États Financiers des filiales ukrainiennes et argentines sont les suivants :

Unité monétaire pour 1 €	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	moyen	clôture	moyen	clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	10,6157	11,0415	10,2718	10,5372
Peso argentin (ARS)	7,2987	8,9825	5,8436	6,4918
Dollar américain (USD)	1,3281	1,3814	1,2854	1,3183

Les taux utilisés pour la Hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque Nationale d'Ukraine (« NBU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États Financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de change de clôture.

6.4. Immobilisations incorporelles et droits au bail

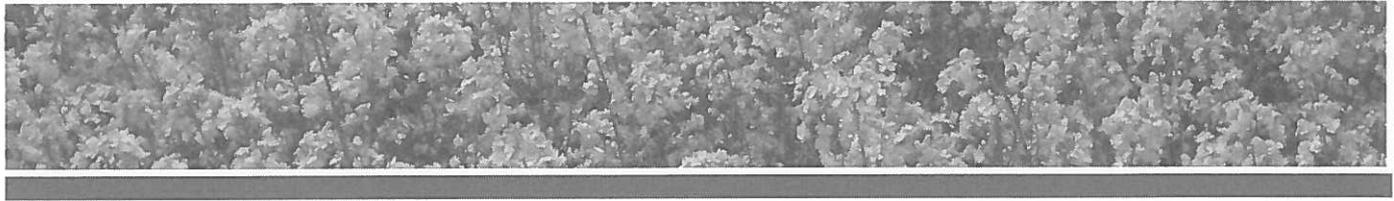
Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement d'entreprises. L'amortissement des droits au bail est calculé par la méthode linéaire, en utilisant la durée de vie résiduelle moyenne jusqu'au terme du contrat de location.

Au 31 décembre 2013, le terme résiduel moyen d'amortissement des droits au bail est de 8,5 ans.

6.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, diminuée des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés.



La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat sur l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée:

- Bâtiments : 10 à 40 ans
- Machines et outillages : 5 à 20 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 20 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leurs valeurs résiduelles et leurs durées d'utilité sont réexaminées et ajustées si nécessaire à chaque date de clôture du bilan.

La valeur comptable d'une immobilisation est immédiatement enregistrée à sa valeur recouvrable, lorsque cette valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

6.6. Dépréciation des actifs non financiers

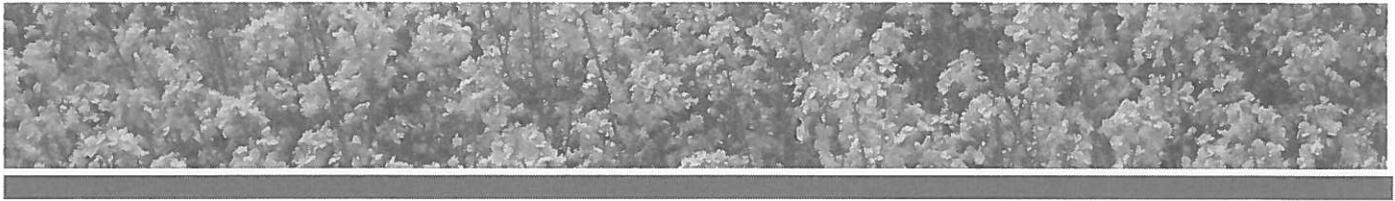
Les actifs susceptibles d'être dépréciés font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des événements ou des changements d'environnement économique indiquent que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de l'actif à hauteur de sa valeur recouvrable. Ce montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont groupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie). Les actifs non financiers, autres que l'écart d'acquisitions, font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

6.7. Immobilisations financiers

Le Groupe a les immobilisations financières suivantes : (a) des prêts et créances et (b) des actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif dans lequel l'actif financier a été acquis. Le management détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La date de reconnaissance de l'acquisition ou la cession d'un actif financier est la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

(a) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances de paiements fixes ou variables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés en actifs courants, sauf ceux dont la maturité est supérieure à 12 mois après la date de clôture qui sont comptabilisés en actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés en créances clients et en autres créances au bilan.



Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(a) *Actifs financiers détenus en vue de la vente*

Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne sont pas classés dans une des autres catégories du bilan. Ils sont inclus dans les actifs non courant, sauf si le management a l'intention de céder son investissement dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes.

Lors de leur comptabilisation initiale, les investissements sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas réévalués par des gains et des pertes comptabilisés en résultat. Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont comptabilisés en période subséquente à la juste valeur. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à recevoir des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que le Groupe a transféré les risques et les avantages liés aux actifs financiers.

6.8. Agriculture

(a) *Définitions*

L'*activité agricole* est définie comme une activité qui transforme des actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Les actifs biologiques sont des plantes cultivées en vue d'une vente future, autrement dit, des plantes en terre, ou bien des animaux d'élevage.

Les *produits agricoles* sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage ; ce sont, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

(b) *Actifs biologiques*

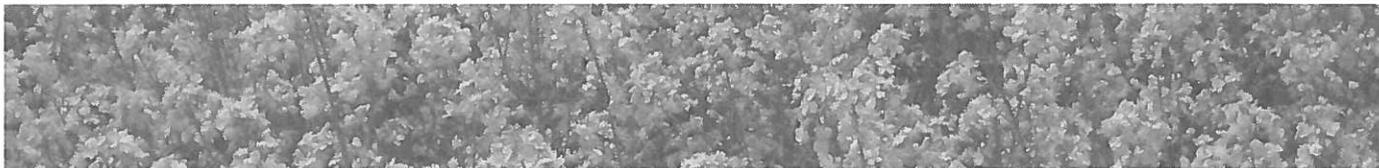
Les actifs biologiques sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de récolte, sauf lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix. Etant donné la nature de ces paramètres entrants, cette juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations pourrait conduire à la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

La juste valeur des animaux d'élevage se fonde sur le volume attendu de lait produit au cours des vies productives des laitières et du volume de viande attendu lors de l'abattage, sur les prix respectifs attendus, sur les vies productives moyennes attendues des animaux et sur les coûts de production futurs. Le taux d'actualisation est évalué en se référant aux tarifs avant impôt à court terme déterminés par le marché

Au 31 décembre 2013, le Groupe a identifié le marché principal pour chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

- (i) pour déterminer les prix



- Évaluation, par la Direction, des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été réduits par les coûts de livraison FOB et de transport.

(i) pour déterminer les rendements

- Évaluation, par la Direction, des rendements futurs des récoltes, en se fondant sur les données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'Actifs à court terme ou Actifs immobilisés, en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produit agricole (stocks de produits finis)*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits Finis » et valorisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur à la date de la récolte et la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur nette réalisable est présentée sous forme d'une dépréciation de stock (« Changement de la juste valeur des produits finis », cf. note 13).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte, puis leur valeur nette réalisable, sont déterminées d'après les prix réels sur les principaux marchés et d'après les prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (au 31 décembre, cas des semis de printemps en Ukraine - maïs, soja, tournesol...). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques encourus par le Groupe.

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont reconnues en résultat lorsque ces subventions publiques sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe reconnaît cette subvention en résultat lorsque les conditions relatives à l'obtention de cette subvention publique sont réunies (subventions environnementales d'aide locale). Avant la réalisation de ces conditions, l'aide perçue est comptabilisée au bilan en dettes.

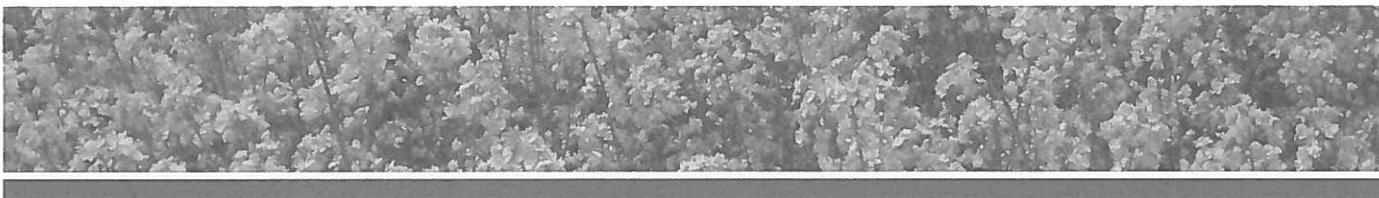
6.10. Stocks

(a) *Matières premières et autres approvisionnements*

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est déterminé en utilisant la méthode du « coût moyen pondéré ». La valeur nette de réalisation est le prix de vente aux conditions normales du marché, moins les coûts de la vente.

(b) *Produits finis*

Cf. note 6.8 (c) – Agriculture.



(c) *En-cours*

Cf. note 6.8 (d) – Agriculture.

6.11. Créances clients

Les créances sont initialement évaluées à la juste valeur et subséquemment évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le Groupe estime que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Des difficultés financières significatives d'un client, la probabilité qu'un client fasse faillite ou fasse objet d'une réorganisation financière, les difficultés de paiement rencontrées constituent des indicateurs de perte de valeur. Les difficultés de paiement sont estimées séparément sur chacun des marchés sur lesquels le Groupe opère.

6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et d'autres titres hautement liquides ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition.

Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme décrits ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

6.13. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction sur la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

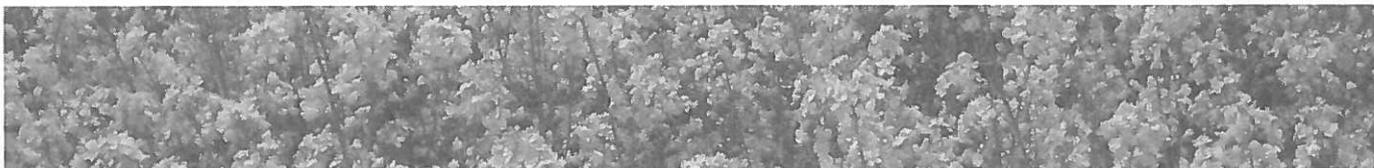
6.14. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur puis évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

6.15. Dettes financiers

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les dettes financières sont ensuite évaluées à coûts amortis, les différences entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et les remboursements sont comptabilisées en résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en dettes à court terme, à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de reporter le règlement au moins 12 mois après la date de clôture des comptes.



6.16. Impôts courant et différé

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des lois et usages fiscaux en vigueur, à la date de clôture dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable. La direction revoit périodiquement les positions fiscales retenues dans les cas où la réglementation fiscale est sujette à des interprétations et constitue des provisions lorsque cela est approprié, sur la base des montants estimés comme devant être payés aux autorités fiscales.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2013 est de 33,33 % en France, de 19 % en Ukraine et de 35 % en Argentine. Par ailleurs, en Ukraine les producteurs agricoles sont exemptés de l'impôt courant sur les sociétés si, année après année, ils atteignent les conditions nécessaires pour être reconnus en tant que producteurs agricoles (voir le paragraphe (b) Régime fiscal agricole des exploitations agricoles en Ukraine). Les impôts différés sont calculés en fonction de ce régime.

L'impôt différé est déterminé en utilisant le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués quand l'impôt différé actif sera utilisé ou quand la dette d'impôt différé sera réglée.

L'impôt différé actif est comptabilisé lorsqu'il est probable que de futurs bénéfices taxables permettront d'utiliser les différences temporelles.

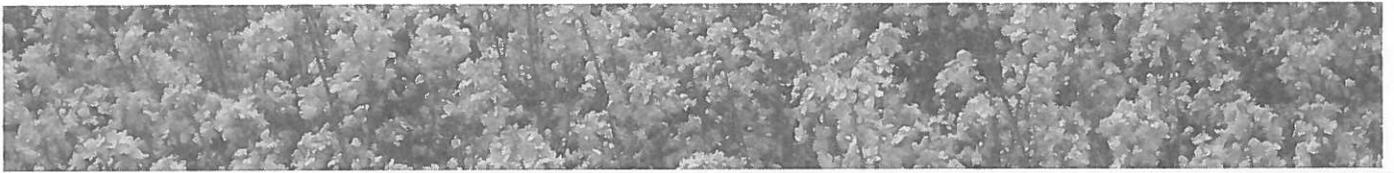
Toutefois, l'impôt différé n'est pas pris en compte si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif correspondant à une transaction qui n'est pas une combinaison d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75% de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles.

Les conséquences concernant l'impôt sur les sociétés et la comptabilisation de la TVA sont les suivantes :

- Impôt sur le revenu des sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».
- TVA, le Groupe présente :
 - Les dépenses sur les recettes et les actifs sont comptabilisés sans TVA, sauf si la TVA encourue lors de l'achat de biens ou de services n'est pas récupérable auprès des services des impôts, auquel cas elle est comptabilisée comme faisant partie du prix d'achat des biens ou comme faisant partie de la dépense applicable. Les créances, les dettes, les paiements à l'avance effectués et les avances reçues sont comptabilisés TVA incluse.
 - Le montant net de TVA récupérable ou payable aux services des impôts est inclus comme faisant partie d'autres actifs à court terme ou passifs à court terme, dans l'État de situation financière.



- Les entités du groupe qui sont impliquées dans la production et la vente de produits agricoles et qui atteignent certains seuils quantitatifs sont soumises à un régime de TVA privilégié, qui leur permet de transférer la TVA nette payable vers des comptes bloqués spéciaux ; elles sont autorisées à utiliser les fonds accumulés dans ces comptes pour l'achat de biens et de services liés à leurs activités agricoles, au lieu de verser ces sommes au budget de l'État, comme cela est exigé d'autres contribuables. En même temps, ces entités ne sont pas autorisées à réclamer un crédit de TVA net pour un remboursement sur le budget de l'État. Le montant net de TVA payable, établi au niveau de l'entité, a été constaté en tant que recette différée sur les subventions gouvernementales, dans l'État de situation financière, jusqu'au moment où l'entité en question a encouru des dépenses admissibles, après quoi le montant [de TVA] correspondant a été comptabilisé dans le compte de résultat, en tant que recette provenant de subventions gouvernementales.

Parmi les 29 entités juridiques que le Groupe contrôle en Ukraine en 2013, 17 sont impliquées dans la production agricole (DON, ZACH, BAR, VYB, UNA, MAR, POD, BUR, LAN, AFT, AJU, AGZ, VKD, VKL, VZB, et VLY; cf. note 31); elles sont éligibles à des arrangements fiscaux spécifiques réservés en 2013 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

À partir du 1^{er} mars 2013, AGZ a adopté le régime fiscal agricole en matière de TVA.

6.17. Avantages du personnel

(a) Retraites

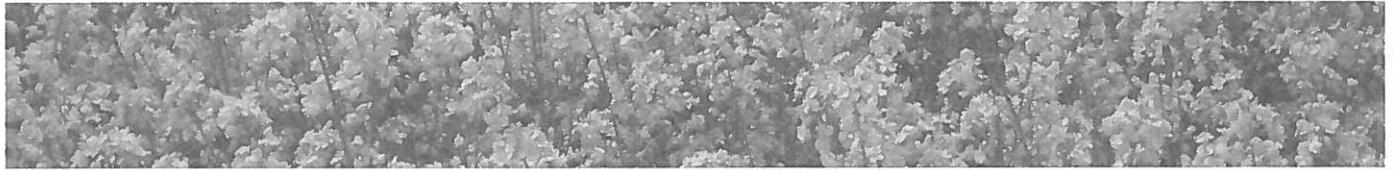
Le Groupe n'a pas de régime de retraite propre. Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des réserves pour la retraite de son personnel en versant sur base obligatoire des cotisations à des organismes extérieurs, tels que des caisses de retraite. Les contributions aux fonds de pension locaux sont traitées comme des avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Des indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange à ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite. Les indemnités ayant une échéance supérieure à 12 mois après la date de clôture sont actualisées.

6.18. Provisions

Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Les provisions ne doivent pas comprendre de futures pertes opérationnelles.



Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité d'une sortie de fonds est déterminée en considérant les différentes obligations dans leur ensemble. Une provision est comptabilisée même si parmi ces obligations similaires la probabilité d'une sortie de fonds liée à une obligation en particulier est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses estimées nécessaires à l'extinction des obligations en utilisant un taux d'intérêt avant impôt reflétant les conditions de marché à la date de clôture et les risques spécifiques aux obligations. Les augmentations de la valeur des provisions dues à l'écoulement du temps sont comptabilisées en charges financières.

6.19. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de prestations de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour l'activité ukrainienne du Groupe ne comprennent pas la TVA collectée à l'occasion des ventes réalisées par les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des sociétés agricoles dans ce pays (cf. note 6.16 (b)).

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais, et ristournes, et après élimination des ventes intra-groupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité, que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable et que les critères spécifiques à chaque activité du Groupe décrits ci-dessous ont été respectés. La valeur des produits des activités ordinaires n'est pas mesurable de façon fiable tant que les engagements liés à la vente n'ont pas été tenus. Le Groupe base son estimation sur les résultats historiques, en prenant en compte le type de client, le type de transaction et les spécificités de chaque arrangement commercial.

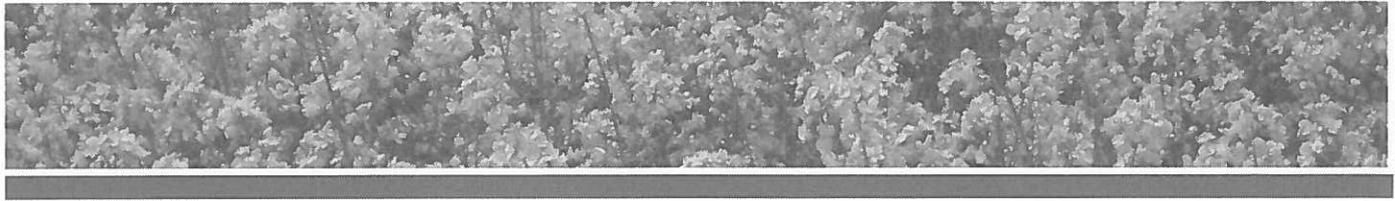
L'essentiel des produits des activités ordinaires du Groupe résulte de la vente de produits agricoles. Les produits agricoles sont sujets à des contrôles de qualité au moment de la vente. Les produits de la vente de produits agricoles sont reconnus après obtention des contrôles de qualité.

Les produits des dividendes reçus sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement des dividendes est établi.

6.20. Contrats de location – Le Groupe en tant que preneur de baux

Les contrats de location pour lesquels une portion significative des risques et avantages liés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements faits dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en suivant une méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations pour lesquels les risques et avantages liés à la propriété sont en substance transférés au preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. A la signature du contrat de location, le Groupe reconnaît au bilan l'actif acquis sur la base du contrat de location-financement (cf. note 10) et la dette



relative (cf. note 17) pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs acquis via des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée de vie ou, si elle est inférieure et si le Groupe n'est pas raisonnablement certain qu'il obtiendra la propriété du bien à la fin du contrat, sur la durée du contrat de location.

6.21. Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires du Groupe est comptabilisée en dettes dans les États Financiers du Groupe sur l'exercice durant lequel l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé la distribution de dividendes.

6.22. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est un groupe d'actifs et d'opérations utilisé dans la fourniture de produits ou de prestations de services et qui est sujet à des risques et des résultats différents de ceux des autres secteurs opérationnels.

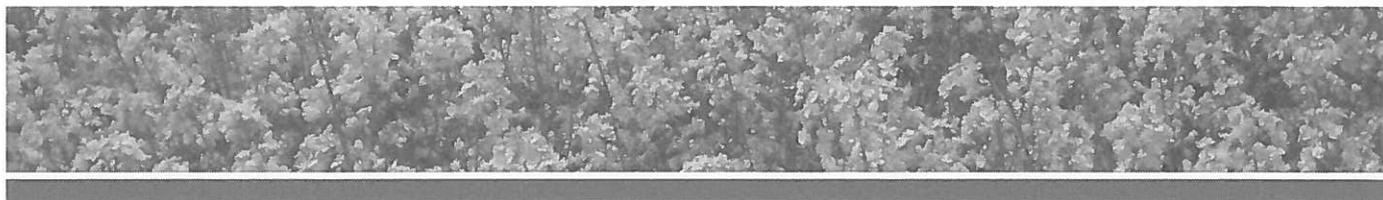
Les secteurs opérationnels sont présentés en note 7, en cohérence avec le reporting interne présenté au Conseil d'Administration.

6.23. Rémunérations en actions

La juste valeur des services reçus en échange des instruments de capitaux propres émis est comptabilisée en charges dans le compte de résultat de l'exercice et en autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des instruments de capitaux propres et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

6.24. Présentation du Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le Groupe présente son État des flux de trésorerie en utilisant la méthode indirecte.



7. Information sectorielle

7.1. Structure opérationnelle du Groupe

- Ukraine

En 2013, avant la fusion avec AgroGeneration, le périmètre historique du groupe Harmelia était constitué de 15 unités agricoles ukrainiennes consolidées (16 entités juridiques agricoles) exploitant environ 70 000 hectares.

Avant la fusion avec le groupe Harmelia, le périmètre historique de l'ancien groupe AgroGeneration était constitué de 10 entités agricoles ukrainiennes (13 entités juridiques agricoles), qui exploitaient environ 50 000 hectares.

Au début de 2014, le groupe AgroGeneration nouvellement combiné est composé de 28 entités juridiques agricoles, car deux entités ont été fusionnées à la fin de l'année 2013 (Markas et AF Ukraina Nova).

Le nouveau Groupe contrôle environ 120 000 hectares de terres agricoles en Ukraine.

- Argentine

Dans la seconde moitié de l'année 2010, AgroGeneration a créé, une filiale à part entière en Argentine, AgerAustral, qui, au 31 décembre 2013, exploite conjointement 18 000 hectares dans le cadre du partenariat signé avec La Suerte Agro.

L'organigramme présenté dans la note 31 reflète la structure juridique du Groupe et indique les pourcentages de contrôle des différentes entités au 31 décembre 2013.

- Sociétés de holding

Les sociétés de holding sont des sociétés chypriotes et une société française.

Les contributions respectives des différents secteurs opérationnels sont présentées ci-dessous :

Information sectorielle 2013 - en k€	Holding					31 décembre 2013*
	Ukraine	Argentine	Holding Chypres	Holding France	Eliminations	
Chiffre d'affaires	53 676	1 428	-	5 677	(5 652)	55 129
Variation de juste valeur des actifs biologiques	698	531	-	-	-	1 229
Coûts des ventes	(54 429)	(846)	-	(5 502)	5 502	(55 275)
Marge brut	(55)	1 113	-	175	(150)	1 083
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(9 103)	(358)	(6 268)	(734)	150	(16 313)
Autres produits et charges	(858)	(2 500)	-	18	-	(3 340)
Résultat avant intérêts et impôt	(10 016)	(1 745)	(6 268)	(541)	-	(18 570)

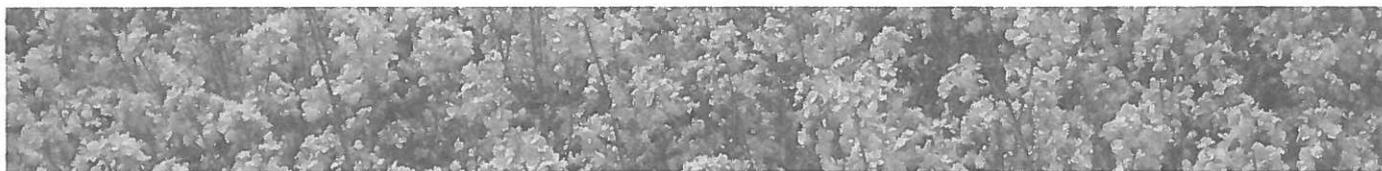


Résultat financier net	(4 041)	(18)	(169)	740	-	(3 488)
Impôt sur les bénéfices	(6)	(272)	(222)	-	-	(500)
Résultat net de la période	(14 063)	(2 035)	(6 659)	199	-	(22 558)
Actifs	104 128	4 131	55 491	82 373	(100 572)	145 551
Passifs (autres que capitaux propres)	119 752	3 539	10 797	60 980	(100 572)	94 496

* Les chiffres incluent les montant de l'activité d'Argentine destinée à être cédée (cf. note 25)

Information sectorielle 2012 - en €	Ukraine	Holding	Eliminations	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	36 367	-	-	36 367
Variation de juste valeur des actifs biologiques	1 137	-	-	1 137
Coûts des ventes	(30 216)	-	-	(30 216)
Marge brut (1)	7 288	-	-	7 288
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(6 387)	(2 833)	-	(9 220)
Autres produits et charges	1 333	6 287	-	7 620
Résultat avant intérêts et impôt	2 234	3 454	-	5 688
Résultat financier net	(3 631)	3 177	-	(454)
Impôt sur les bénéfices	(47)	(333)	-	(380)
Résultat net de la période	(1 444)	6 298	-	4 854
Actifs	61 262	53 231	(50 860)	63 633
Passifs (autres que capitaux propres)	57 120	2 066	(50 860)	8 326

** Les chiffres incluent les montant de l'activité destinée à être cédée en Ukraine (cf. note 25)



8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Ecart d'Acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Ecart d'Acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Ecart d'Acquisition	Droits au bail	Autres	Total
01 janvier 2012	-	796	112	908	-	(38)	(13)	(51)	-	758	100	858
Variation de périmètre	694	3 504	-	4 198	-	-	-	-	694	3 504	-	4 198
Acquisition	-	-	44	44	-	-	-	-	-	-	44	44
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de taux de change	-	-	-	-	-	(390)	(45)	(435)	-	(390)	(45)	(435)
Cessions	5	11	(4)	12	-	1	11	12	5	12	7	24
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2012	699	4 311	152	5 162	-	(427)	(47)	(474)	699	3 884	106	4 689
Variation de périmètre	33 682	11 182	512	45 376	-	-	(181)	(181)	33 682	11 182	331	45 195
Acquisition	-	-	253	253	-	-	-	-	-	-	253	253
Dépréciation	-	-	-	-	-	(950)	(127)	(1 077)	-	(950)	(127)	(1 077)
Variation de taux de change	(31)	(421)	(31)	(483)	-	19	51	70	(31)	(402)	20	(413)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassifications dans les actifs détenus en vue de la vente	-	-	(70)	(70)	-	-	46	46	-	-	(24)	(24)
31 décembre 2013	34 350	15 072	816	50 238	-	(1 358)	(258)	(1 616)	34 350	13 714	559	48 623

(1) En 2012, l'écart d'acquisition représente le sous-groupe Harmelia et se compose de :

- écart d'acquisition issu de l'acquisition de BAR pour 609 K€
- écart d'acquisition issu de l'acquisition de VYB pour 90 K€

En 2013, le changement de périmètre des écarts d'acquisition, de 33 682 K€, correspond à la consolidation de l'ancien groupe AgroGeneration au 1^{er} octobre 2013 (cf. Note 2.1).

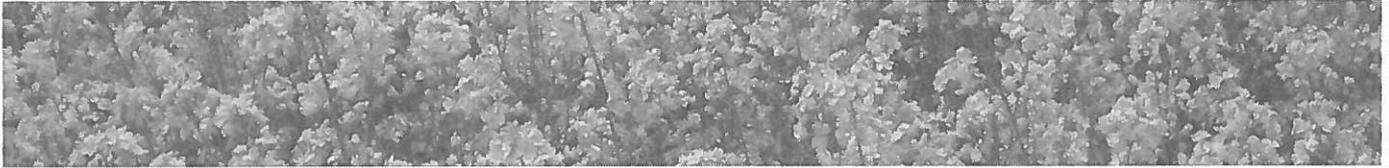
Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Le Groupe vérifie chaque année si les écarts d'acquisition ont été amortis. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) utilisée pour le test de dépréciation des écarts d'acquisition a été déterminée comme étant égale au secteur d'exploitation "Ukraine" (Note 7).

Les *valeurs recouvrables* des unités génératrices de trésorerie ont été déterminées en se fondant sur des calculs de valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (FTA), qui est fondée sur les prévisions d'exploitation. Pour la vérification de vraisemblance, les principales hypothèses faites et le montant total recouvrable obtenu ont été comparés avec la Capitalisation boursière.

L'évaluation se fondait sur les *hypothèses clés* spécifiques qui sont détaillées ci-dessous, et qui représentent la meilleure estimation à ce jour faite par la Direction à la date des présents États financiers consolidés :

- Les prévisions de flux de trésorerie pour les sept prochains exercices financiers reposent sur le budget 2014,



- En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie attendus qui sont engendrés au-delà des horizons de planification sont planifiés en utilisant l'horizon de planification de l'exercice précédent,
- Les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 12 %, qui représente le CMPC (WACC) du Groupe,
- Une croissance à l'infini de 2,0 % a été utilisée pour le calcul de la valeur terminale au 31 décembre 2020.

Une analyse de sensibilité a été effectuée, notamment sur le CMPC et sur la croissance à l'infini. Aucun changement raisonnable des hypothèses n'engendrerait de risque de dépréciation.

(2) Droits au bail et autres immobilisations incorporelles

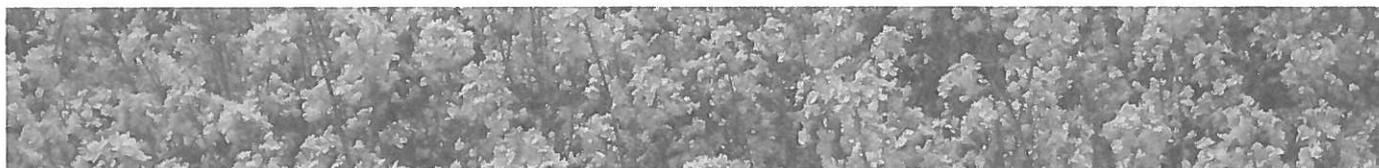
Au 31 décembre 2013, la valeur nette comptable des droits au bail sur les terrains représente 13 714K€ ; ce montant provient principalement de l'allocation de prix d'acquisition de la juste valeur d'AgroGeneration pour les contrats de location de terrain (Note 2.1). Le parc de terrains total d'AgroGeneration, qui a été réévalué à la date de fusion, comporte environ 50 000 ha.

(3) Les autres immobilisations incorporelles incluent des progiciels d'administration et d'exploitation.

9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Constructions	Machines agricoles et autres	Machines agricoles et autres en crédit bail	En cours et préparations	Total
Exercice clos le 01 janvier 2012					
Valeur brute	4 028	12 088	5 646	160	21 922
Amortissement cumulé	(632)	(3 781)	(272)	-	(4 685)
Valeur comptable nette à la clôture	3 396	8 307	5 374	160	17 237
Exercice clos le 31 décembre 2012					
Solde d'ouverture	3 396	8 307	5 374	160	17 237
Acquisitions (valeur brute)	137	2 798	1 034	196	4 165
Cessions (valeur brute)	(7)	(565)	-	(8)	(580)
Variation de périmètre (valeur brute)	42	1 984	-	2 065	4 091
Autres mouvements sur la valeur brute	-	(60)	-	162	102
Impact des variations de taux de change sur la valeur brute	(95)	(312)	(154)	8	(553)
Charges d'amortissement	(388)	(2 258)	(636)	-	(3 282)
Reprise d'amortissement en cas de cession	3	193	-	-	196
Variation de périmètre (Amortissement)	(1)	(30)	-	-	(31)
Autres mouvements sur les dépréciations	(2)	169	-	-	167
Impact des variations de taux de change sur les dépréciations	24	134	22	-	180
Valeur comptable nette à la clôture	3 109	10 360	5 640	2 583	21 692
Au 31 décembre 2012					
Valeur brute	4 105	15 933	6 526	2 583	29 147
Amortissement cumulé	(996)	(5 573)	(886)	-	(7 455)
Valeur comptable nette à la clôture	3 109	10 360	5 640	2 583	21 692
Exercice clos le 31 décembre 2013					
Solde d'ouverture	3 109	10 360	5 640	2 583	21 692
Acquisitions (valeur brute)	1 040	2 150	504	114	3 808
Cessions (valeur brute)	(70)	(510)	-	(43)	(623)
Variation de périmètre (valeur brute)	10 478	11 976	5 579	520	28 553
Autres mouvements sur la valeur brute	2 255	195	-	(2 252)	198
Impact des variations de taux de change sur la valeur brute	(522)	(1 037)	(429)	(44)	(2 032)
Charges d'amortissement	(877)	(3 293)	(1 060)	-	(5 230)
Reprise d'amortissement en cas de cession	8	197	-	-	205
Variation de périmètre (Amortissement)	(287)	(1 717)	-	-	(2 004)
Autres mouvements sur les dépréciations	(3)	(190)	-	-	(193)
Impact des variations de taux de change sur les dépréciations	85	414	81	-	580
Reclassifications dans les actifs détenus en vue de la vente	-	(1)	-	-	(1)
Valeur comptable nette à la clôture	15 216	18 544	10 315	878	44 953
Au 31 décembre 2013					
Valeur brute	17 286	28 706	12 180	878	59 050
Amortissement cumulé	(2 070)	(10 162)	(1 865)	-	(14 097)
Valeur comptable nette à la clôture	15 216	18 544	10 315	878	44 953

Le montant des actifs corporels nantis au 31 décembre 2013 s'élève à 13 801 K€ (3 307 K€ sur des bâtiments et 10 494 K€ sur des machines agricoles et sur d'autres immobilisations corporelles).



10. Locations-financements

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	<u>Paiements minimum</u>	<u>Valeur actualisée des paiements minimum</u>	<u>Paiements minimum</u>	<u>Valeur actualisée des paiements minimum</u>
Part à moins d'un an	2 777	2 198	2 173	1 766
Part entre un et cinq ans	2 966	2 343	3 157	2 482
Part à plus de cinq ans	-	-	-	-
Total redevances minimum	5 743	4 541	5 330	4 248
Charges à caractère financier	(1 202)	-	(1 082)	-
Valeur actuelle des paiements minimum	4 541	4 541	4 248	4 248

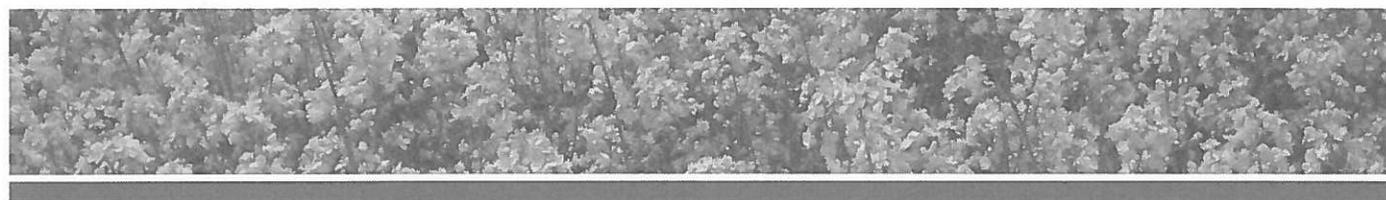
11. Immobilisations financiers

(en milliers d'euros)	<u>Filiales non consolidées</u>	<u>Prêts à long terme</u>	<u>Les dépôts de garantie</u>	<u>Autres immobilisations financiers</u>	<u>Total</u>
01 janvier 2012	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variation du taux de change	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
31 décembre 2012	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	28	5	43	272	348
Acquisition de filiales	170	-	-	-	170
Acquisitions	-	1	-	-	1
Cessions	-	-	-	(88)	(88)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variation du taux de change	(6)	-	-	(4)	(10)
Dépréciation	-	-	-	-	-
Reclassifications dans les actifs détenu en vue de la vente	-	-	-	(27)	(27)
31 décembre 2013	192	6	43	153	394

En 2013, le changement du périmètre des immobilisations financiers, de 348 K€, correspond à la fusion avec le sous-groupe AgroGeneration survenue le 1^{er} octobre 2013.

(1) En mars 2013, AgroDomPlus a acquis une part de 8,96 % dans Agro-Farme.

(2) Les « Autres immobilisations financières » correspondent principalement à un dépôt, fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur les marchés Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars



2010, la date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur les marchés Alternext. Il est en ligne avec le code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 K€ au 31 décembre 2013. Au cours de l'exercice financier de 2013, et dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 583 000 titres ont été achetés au prix moyen de 1,49 €, et 324 000 titres ont été vendus au prix moyen de 1,52 €.

Au 31 décembre 2013, la situation du contrat était la suivante :

- 421 041 actions évaluées à 522 K€ (1,24€/action) étaient détenues par le Groupe dans le cadre de son contrat de liquidité (cf. État des changements des capitaux propres d'actionnaires consolidés, page 6),
- Les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 153k€ ; elles étaient présentées dans les « Autres actifs financiers », dans l'état ci-dessus.

12. Impôt sur les sociétés

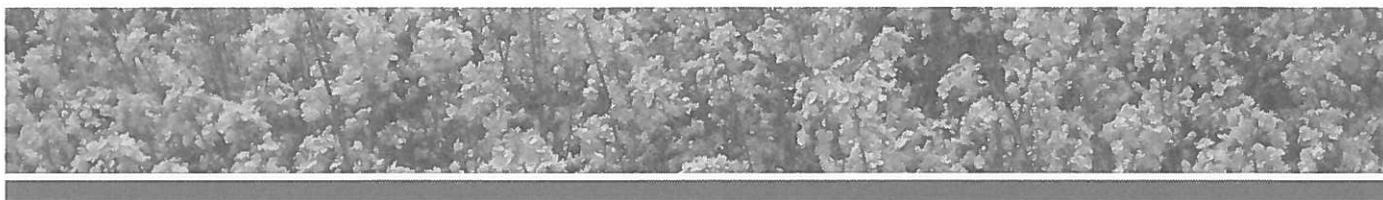
12.1. Réconciliation du produit et (charge) d'impôt

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Résultat comptable avant impôt sur les activités poursuivies	(20 295)	4 458
Gains et (pertes) avant impôt sur les activités abandonnées	(1 763)	778
Résultat comptable avant impôt	(22 058)	5 236
Taux d'impôt statutaire sur les sociétés d'AgroGénération : 33%	7 352	(524)
Gains et (pertes) non taxables (régime agricole en Ukraine)	(4 318)	(143)
Produits et (charges) d'impôt non reconnus	(541)	425
Retraitements non déductibles / non taxables	(3 395)	(115)
Impact des différences de taux d'imposition	402	(23)
Produits et (charges) d'impôt effectif	(500)	(380)
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé	(228)	(346)
Impôt sur le résultat lié aux activités abandonnées	(272)	(34)

12.2. Impôts différés actif et passif

Les entreprises du Groupe qui sont soumises à l'impôt sur le revenu (Note 3.16) sont en position nette d'impôts différés actif, en raison d'une accumulation de pertes fiscales. En référence, le montant total des déficits reportable d'AgroGeneration est de €21 537K à fin 2013 et €16 626K à fin 2012 (actifs d'impôts différés de €7 179K et de €5 542K respectivement). Cet actif d'impôt différé n'a pas été reconnu à la fin de l'exercice financier 2013 puisqu'il est peu vraisemblable qu'il soit récupéré dans un futur proche.



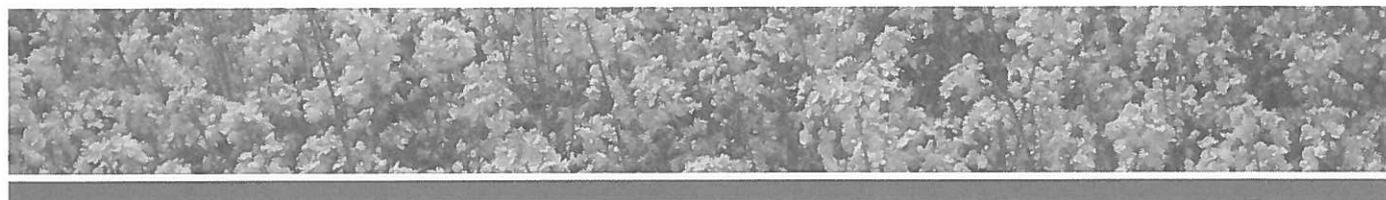
13. Stocks

(en milliers d'euros)		
Valeur brute	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Matières premières et autres	4 012	2 425
Stock d'encours	10 751	6 867
Produits finis	8 200	6 071
Ajustement de juste valeur des produits finis	(830)	1 027
Total	22 133	16 390
Dépréciation	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Matières premières et autres	(174)	(67)
Stock d'encours	-	-
Produits finis	(524)	(0)
Total	(698)	(67)
Valeur nette	21 435	16 323
Matières premières et autres	3 838	2 358
Stock d'encours	10 751	6 867
Produits finis	6 846	7 098

Le stock de Produits finis au 31 décembre 2013, qui représente 8 200 K€, est constitué de 52 490 tonnes (26 490 tonnes au 31 décembre 2012) de céréales provenant de la récolte de 2013, dont la majorité est du maïs provenant de l'Ukraine.

À la date du 31 décembre 2013, 2 480 K€ de produits finis ont été nantis pour une ligne de crédit court terme (cf. notes 17.1 et 17.2).

Le stock de Matières premières et autres fournitures correspond à des intrants à utiliser pour la récolte 2014 et à des pièces détachées.



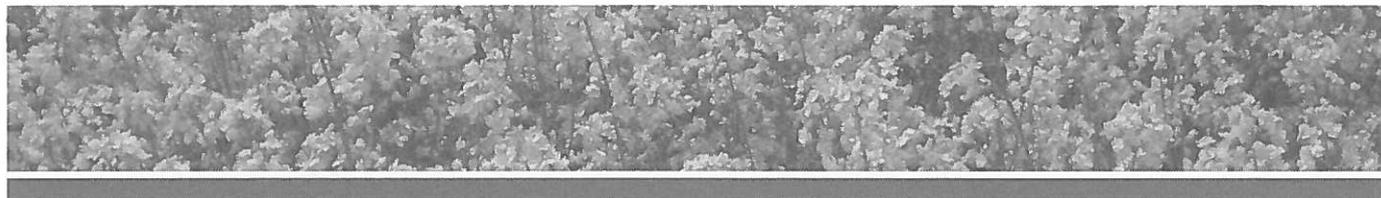
14. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)

Valeur comptable au 1 janvier 2012	5 442
Actifs biologiques courants	5 442
Actifs biologiques non-courants	-
Acquisition de filiales	1 020
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	3 913
Coûts engagés sur la période	28 748
Variation de stocks liée à la récolte	(29 746)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	1 137
Dépréciation des actifs biologiques	-
Impact des variations de taux de change	(215)
Autres variations	-
Valeur comptable au 31 décembre 2012	10 299
Actifs biologiques courants	9 194
Actifs biologiques non-courants	1 105
Acquisition de filiales	7 046
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	6 816
Coûts engagés sur la période	41 262
Variation de stocks liée à la récolte	(53 006)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	1 230
Dépréciation des actifs biologiques	37
Reclassifications dans les actifs détenus en vue de la vente	(2 135)
Impact des variations de taux de change	(845)
Autres variations	-
Valeur comptable au 31 décembre 2013	10 703
Actifs biologiques courants	10 398
Actifs biologiques non-courants	305

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2013 pour une récolte au cours de la seconde moitié de 2014 en Ukraine, et au cours de la première moitié de 2014 en Argentine.

(en hectares)	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Ukraine	Argentine	Total	Ukraine	Total
Colza d'hiver	6 486	-	6 486	-	-
Blé d'hiver	27 147	-	27 147	25 511	25 511
Orge d'hiver	3 165	-	3 165	96	96
Seigle	-	-	-	187	187
Mais	-	1 996	1 996	-	-
Soja	-	5 871	5 871	-	-
Tournesol	-	345	345	-	-
Total	36 798	8 212	45 010	25 794	25 794



La juste valeur des actifs biologiques est déterminée sur la base de la superficie plantée, des rendements attendus (le rendement moyen utilisé est de 4,48 tonne/ha), ainsi que sur la base des prix (le prix moyen utilisé est de €150,3/tonne), à la date de clôture du bilan, qui sont définis dans la note 3.8 (b).

15. Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31 décembre, 2013	31 décembre, 2012
Créances clients	1 518	456
Avances versées	1 184	3 134
Autres créances	473	(88)
Créances sociales et fiscale (hors créance de TVA)	399	97
Créances de TVA	2 490	1 683
Charges constatées d'avance	384	103
Capital appelé non émis	-	-
Clients et autres créances (courants)	6 448	5 385

(en milliers d'euros)	31 décembre, 2013	31 décembre, 2012
Devise :		
Libellé en EUR	546	41
Libellé en dollar US	435	-
Libellé en UAH	5 467	5 344
Clients et autres créances	6 448	5 385

L'exposition maximum au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

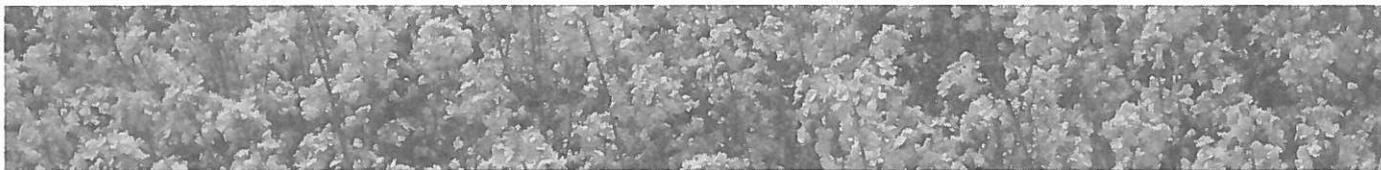
(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2013.

(2) La TVA à recevoir d'un montant de 2 490 k€ inclut :

2 070 k€ se rapportant aux entités ukrainiennes jouissant d'un régime agricole spécial (note 3.16). Ce montant représente essentiellement un actif de TVA « non confirmé » qui correspond à de la TVA entrante générée par des achats, et qui n'est pas confirmée par un document spécial de TVA, document que le fournisseur en Ukraine a obligation de fournir pour que l'acheteur puisse se faire rembourser cette TVA entrante. Ce document spécial peut être obtenu et déclaré par la Société dans les 365 jours suivant l'achat ; cet actif de TVA « non confirmé » indique donc que la TVA est récupérable à l'avenir une fois que les documents de support correspondants sont obtenus. Le chiffre mentionné ci-dessus inclut aussi un actif de TVA déclaré qui doit diminuer les obligations futures, tant pour l'activité usuelle que pour celle qui est soumise à un régime spécial.

228 k€ se rapportant aux entités ukrainiennes qui n'ont pas opté pour le régime spécial de taxation réservé aux producteurs agricoles. Ceci représente une TVA entrante reçue pour des achats, qui a été déclarée et doit diminuer les obligations de TVA à venir.

192 k€ se rapportant à la TVA entrante d'AgroGeneration SA.



16. Actifs et passifs disponibles à la vente classés par le groupe comme détenus en vue de la vente

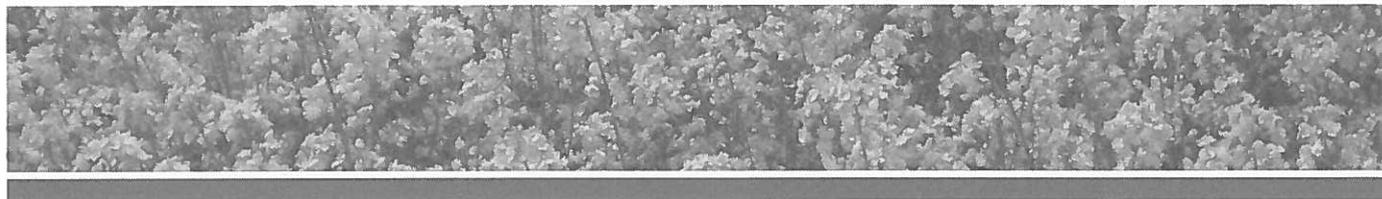
(en milliers d'euros)	31 décembre, 2013
Immobilisations incorporelles	24
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations financières	27
Stock et produits finis	1 166
Actifs biologiques	2 135
Clients et autres créances	697
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42
Total actifs d'un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente	4 092
Provisions	2 500
Impôts différés passifs	214
Fournisseurs et autres créanciers courants	825
Découvert bancaire	-
Total passifs d'un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente	3 539

En novembre 2013, le Conseil d'administration a décidé de vendre AgerAustral, une société argentine, dont les actifs étaient classés, en décembre 2013, comme détenus en vue de la vente. Les détails fournis ci-dessus présentent les actifs et passifs détenus en vue de la vente.

17. Endettement nets

17.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Disponibilités	8 902	5 246
Trésorerie non disponible	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 902	5 246
Découvert bancaire	(1 677)	-
Trésorerie nette	7 225	5 246



Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie et le découvert bancaire sont libellés dans les monnaies ci-dessous au 31 décembre 2013:

(en milliers d'euros)	<u>Disponibilités et équivalents</u>	<u>Découvert bancaire</u>
Devise :		
Libellé en EUR	2 347	(1 677)
Libellé en USD	1 854	
Libellé en UAH	4 701	
Au 31 décembre 2013	8 902	(1 677)

17.2. Endettement et emprunts financiers

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Obligations cotées	19 647	- (1)
Obligations Konkur	28 957	- (2)
Contrats de location financiers	2 343	2 482 (4)
Emprunts non courants	50 947	2 482
Prêts bancaires	24 458	- (3)
Obligations cotées	411	- (1)
Obligations Konkur	514	- (2)
Contrats de location financiers	2 198	1 766 (4)
Autres dettes financières	252	- (5)
Emprunts courants	27 833	1 766
Total emprunts	78 780	4 248

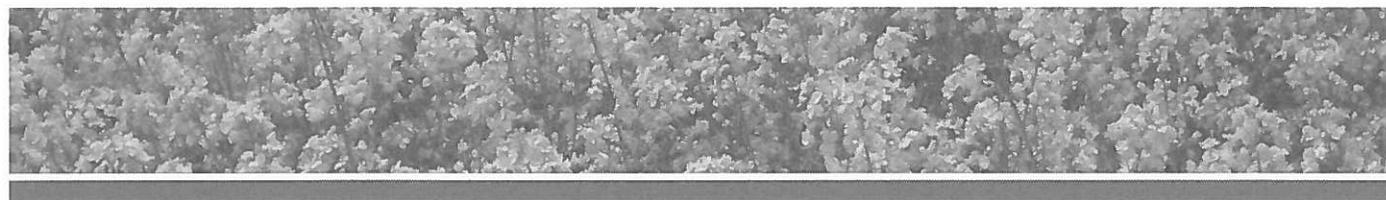
(1) Les émissions d'obligations de juillet 2012 et d'avril 2013 ont initialement été comptabilisées à leur juste valeur, en se basant sur un montant brut de 20 379 k€ net des coûts de transaction encourus, qui s'élèvent à 885 k€. La part actuelle de 411 k€ correspond aux intérêts courus au 31 décembre 2013.

(2) Les obligations Konkur se rapportent à la fusion (cf. note 2.1). La partie courante de 514 k€ représente les intérêts courus.

(3) Les emprunts bancaires incluent des emprunts à court terme auprès de la UkrSibbank (7,5 m€), du Crédit Agricole UA (7,2 m€), de la Raiffaisen Bank (4,3 m€) et de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) (5,2 m€).

Dans le cadre de ces emprunts, le Groupe a mis en nantissement une partie des actifs courants et de ses actifs immobilisés, en particulier :

- Certaines des immobilisations (Bâtiments et Machines agricoles ; cf. note 9),
- Certains des produits finis (cf. note 13).



Les actions dans les filiales Marrimore, AJU, AFU et UCD ont été remises en nantissement au bénéfice de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) dans le périmètre de la convention de financement signée en 2011.

Conformément à la convention signée le 29 septembre 2011, la BERD a obtenu 850 000 bons de souscription d'action (BSA) qui lui donnent droit à 850 000 actions supplémentaires ayant un prix d'exercice de 2,05 € ; ces BSA ont été classés en tant qu'instruments de capitaux propres.

Le prêt accordé par la BERD est soumis à certaines clauses. Au 31 décembre 2013, certaines de ces clauses ne sont pas respectées par le Groupe et le montant de prêt correspondant (dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2013 est de 4 999 k€) est par conséquent classé dans les emprunts à court terme. Le Groupe s'attend à obtenir bientôt une dérogation.

(4) Les paiements des locations courants et non courants sont indiqués dans la note 10.

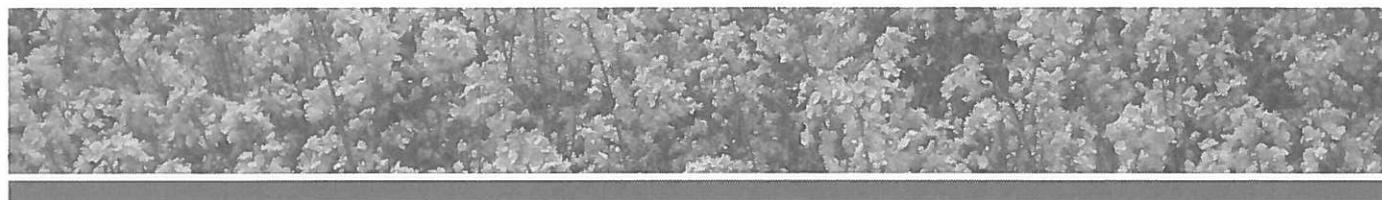
(5) Les autres emprunts se rapportent principalement au passif (de €208K) payable à Vivescia.

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

	(en milliers d'euros)				
	2 014	2 015	2 016	2017 et plus	Total
Emprunt obligataire	925	-	-	48 604	49 529
Prêts bancaires	24 458	-	-	-	24 458
Autres dette financières	2 450	1 413	652	278	4 793
Total emprunts	27 833	1 413	652	48 882	78 780

Détail des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe:

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Obligations convertibles	-	-	-	-
Emprunt obligataire	-	48 603	-	-
Prêts bancaires	-	-	-	-
Autres dettes financières	992	1 351	-	2 482
Emprunts non courants	992	49 955	-	2 482
Prêts bancaires	4 999	19 234	-	-
Emprunt obligataire	-	925	-	-
Autres dettes financières	959	1 716	-	1 766
Emprunts courants	5 958	21 875	-	1 766



Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Devise :		
Libellé en EUR	21 923	2 370
Libellé en USD	52 541	1 878
Libellé en UAH	4 316	
Total emprunts	78 780	4 248

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre 2013	31 décembre 2012
EUR	8,2%	10,0%
USD	8,2%	6,7%
UAH	19,2%	

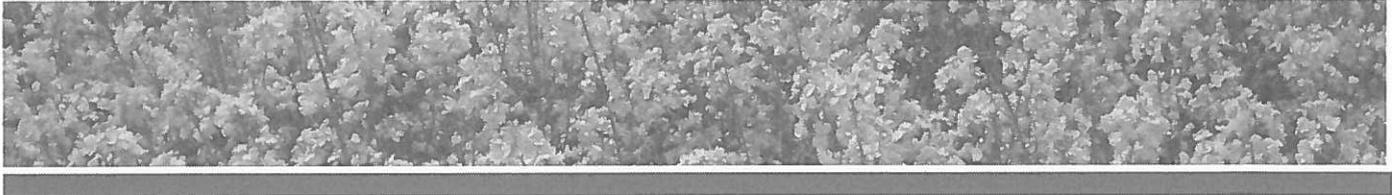
18. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission
01 janvier 2012	3 606	3 606	84 997 394
Emission d'actions nouvelles	50	50	5 000 000
31 décembre 2012	3 656	3 656	89 997 394
Changement de périmètre	1 751 220	35 093 878	(38 058 513)
11 octobre 2013	1 754 876	35 097 534	51 938 881
Emission d'actions nouvelles	2 863 220	57 264 394	114 528 788
31 décembre 2013	4 618 096	92 361 928	166 467 669

Variations de périmètre

Au 31 décembre 2012, le capital social et les primes d'émission étaient égaux à ceux d'Harmelia Investments Limited (4 k€ et 89 997 k€, respectivement).

Suite à l'acquisition inversée d'octobre 2013 (note 1.1), les états financiers consolidés reflètent la structure du capital (notamment Capital social, Prime d'émission, actions propres) de l'Acquéreur sur le plan juridique, AgroGeneration SA, et incluent les actions émises dans le cadre d'acquisition inversée. A partir du 11 octobre 2013, le capital social et les primes d'émission sont égaux à ceux de l'Acquéreur sur le plan juridique, AgroGeneration SA (1 755 k€ et 51 939 k€, respectivement).



Émission d'actions en octobre 2013

Le 11 octobre 2013, la Société a émis 57 264 394 nouvelles actions en faveur de Konkur, liées à la fusion avec Harmelia (cf. note 2.1).

Instruments en circulation au 31 décembre 2013

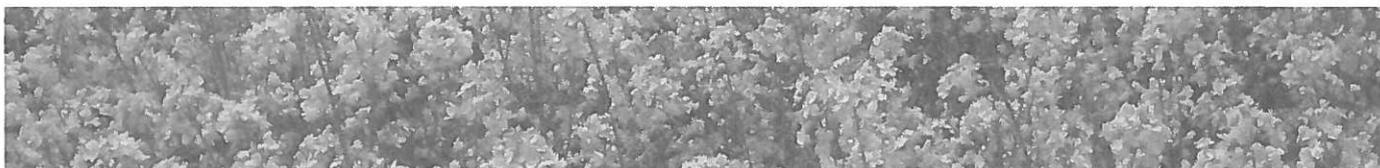
Au 31 décembre 2013, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous:

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 367 833	1 367 833
BSA EBRD	850 000	850 000
BSA Konkur	57 264 394	2 496 268
Total nombre d'actions supplémentaires potentielles		4 820 641

BSA Konkur

Les bons de souscription émis pour les actions de Konkur peuvent être exercés jusqu'au troisième anniversaire de leur émission. Ces bons de souscription seront exerçables et donneront droit de souscrire un certain nombre de nouvelles actions ordinaires d'AgroGeneration si le ratio EBITDA du groupe Harmelia est supérieur à deux fois celui d'AgroGeneration en 2013. Si ce ratio est compris entre 1,5 et 2, le nombre de bons de souscription exercé sera au prorata du ratio; s'il est inférieur à 1,5, les bons de souscription ne pourront pas être exercés.

Les ratios EBITDA de l'ancien groupe AgroGeneration et d'Harmelia doivent être calculés en se fondant sur les états financiers audités sur les 12 mois de 2013, en appliquant les méthodes comptables d'AgroGeneration existant au 31 décembre 2012. Les parties n'ayant pas encore commencé ce processus à la date de publication des présents états financiers consolidés, il n'est donc pas possible d'évaluer la juste valeur de ces bons de souscription et le Groupe n'a pas encore intégré dans ses comptes de dette liée à ces bons de souscription.



19. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Provisions pour restructuration	Total
Au 1 janvier 2012	-	-	-	-
Dotation	-	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	-	-	-	-
Dotation	500	-	-	500
Reprise (utilisée)	-	-	(150)	(150)
Reprise (non utilisée)	-	-	-	-
Changement de périmètre	75	4	250	329
Autres variations	-	-	-	-
Ecart de conversion	(16)	-	-	(16)
Au 31 décembre 2013	559	4	100	663

En 2013, le Groupe a augmenté la Provision relative aux litiges liée à l'utilisation des droits fonciers. AgroGeneration a perdu en appel en avril 2014. Le montant provisionné (412 k€) inclut le manque à gagner de tiers et les frais de justice. Au 31 décembre 2013, le Groupe n'est pas exposé à d'autres litiges importants liés à l'exploitation.

Les Provisions pour risques et charges liées aux obligations en matière de retraite (5 k€) sont classées comme des provisions non courantes.

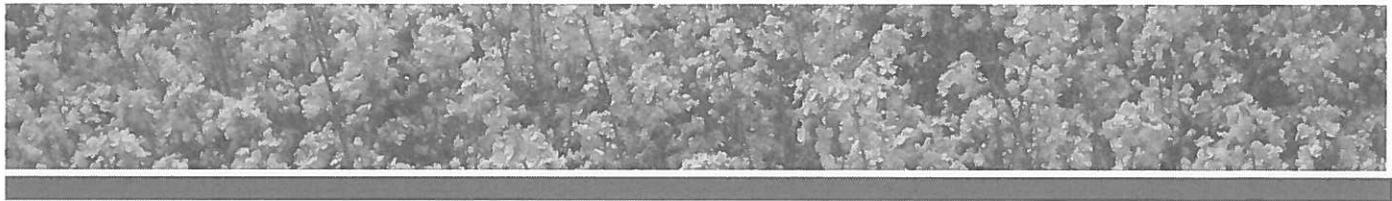
20. Engagements de retraite

Le montant total des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2013 s'élevait à 9 k€.

Les principales hypothèses pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes:

- Taux d'actualisation (net d'inflation) : 3,17 %
- Taux de mortalité : INSEE 2009



21. Fournisseurs et autres créiteurs

(en milliers d'euros)	Fournisseurs	Avances reçues	Dettes fiscales et sociales	Autres créiteurs	Total
Au 1 janvier 2012	524	782	128	975	2 409
Courant	1 947	13	483	976	3 420
Non courant	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	1 947	13	483	976	3 420
Courant	3 189	1 294	1 727	2 809	9 019
Non courant	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013	3 189	1 294	1 727	2 809	9 019

Les Autres dettes incluent 961 k€ de TVA payés sur un compte bloqué spécial qui peut être utilisé pour financer l'achat de biens et de services pour des activités agricoles. Lorsque ce montant aura été imputé, il sera reclassé en tant que subvention gouvernementale dans le compte de résultat (Note 3.16).

Les montants des Fournisseurs et autres dettes dans les différentes monnaies du Groupe sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Devise :		
Libellé en EUR	2 331	1 134
Libellé en UAH	6 688	2 286
Fournisseurs et autres créiteurs	9 019	3 420

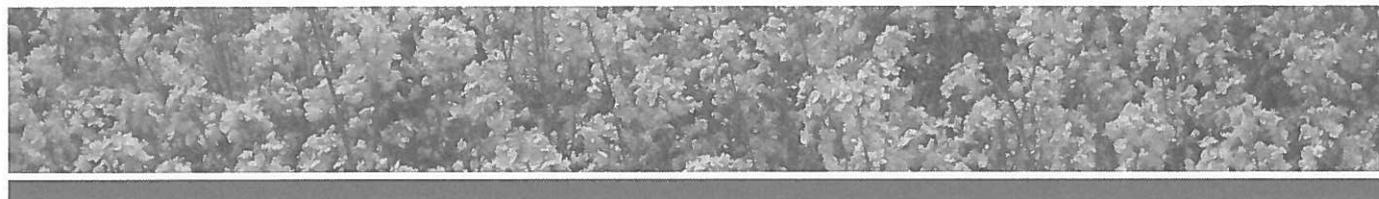
22. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2013	2012
Produits agricoles	49 129	31 664
Services et autres	4 573	1 134
Produits d'exploitation	53 702	32 798

En 2012, l'ensemble des Produits d'exploitation proviennent du sous-groupe Harmelia.

En 2013, AgroGeneration a vendu 342 059 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses. Le Groupe a décidé de stocker 52 490 tonnes de produits finis (cf. note 13) afin de les vendre au cours du premier semestre 2014.

Les services sont principalement composés des activités de séchage, d'entreposage ou de chargement de céréales pour des tiers.



Détails des produits par zone géographique :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Ukraine	48 175	32 798
France	5 527	-
Total chiffres d'affaires des activités poursuivies	53 702	32 798
Ukraine - activités à être cédé		3 567
Argentina - activités à être cédé	1 428	-
Chiffre d'affaires	55 130	36 367

En Ukraine, un seul client représente plus de 10,5% du chiffre d'affaires (€5 622K en 2013). Les revenus des autres clients individuellement ne représentent pas plus de 10%, il n'y a donc pas de dépendance de certains clients majeurs.

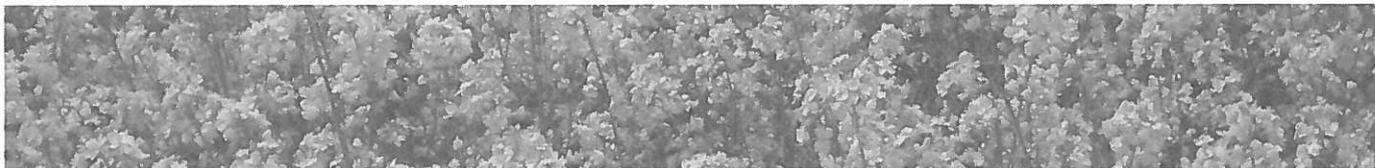
23. Coûts fonctionnels / Coûts par nature

(en milliers d'euros)	2013	2012
Coûts des ventes	(54 430)	(27 920)
Frais généraux & administratifs	(15 955)	(8 390)
Autres charges	(877)	(1 010)
Charges par fonction	(71 262)	(37 320)
Achats matières premières, services et locations	(35 105)	(31 064)
Charges de personnel	(9 375)	(7 286)
Dépréciation	(6 269)	(3 717)
Mouvement de provisions sur stocks et actifs biologiques	(886)	171
Variations des stocks	(5 480)	(2 549)
Variations des actifs biologiques	(8 120)	6 818
Autres	(6 027)	307
Charges par nature	(71 262)	(37 320)

(1) En moyenne, au cours de l'exercice financier 2013 le Groupe avait 1 171 employés (1 003 pour le groupe Harmelia et 588 pour le périmètre de l'ancien groupe AgroGeneration) (1 106 au 31 décembre 2012).

(2) Le changement dans les Frais administratifs et commerciaux entre 2012 et 2013 (+ 7,5 m€) est principalement lié à:

- Intégration du périmètre de l'ancien groupe AGG pendant 3 mois : €2,6 m
- Coûts d'acquisitions sur le périmètre d'Harmelia pour €2,2m.



24. Résultat financier net

(en milliers d'euros)	2013	2012
Produits d'intérêts	-	-
Gains de change	2 701	1 623
Gains sur instruments financiers	-	-
Autres produits financiers	61	193
Produits financiers	2 762	1 816
Charges d'intérêts	(2 807)	(680)
Perte de change	(3 279)	(1 614)
Pertes sur instruments financiers	-	-
Autres charges financières	(146)	35
Charges financières	(6 232)	(2 259)
Résultat financier net	(3 470)	(443)

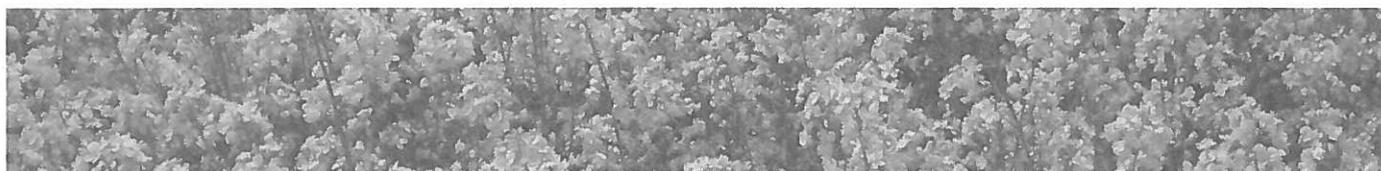
25. Les activités destinées à être cédées

En novembre 2013, le Conseil d'administration a décidé de céder l'exploitation AgerAustral en Argentine. Au 31 décembre 2013, le résultat net d'AgerAustral est présenté seulement à la ligne «Le résultat d'exploitation des activités destinées à être cédées». Le résultat de ces activités entre octobre et décembre 2013 (3 mois) est présenté ci-dessous en détail.

En décembre 2011, le Conseil d'administration du Groupe Harmelia a décidé de céder 100 % de sa participation dans les entreprises Farmco LLC et Selestchinsky Elevator LLC. Cette cession a été réalisée le 16 mars 2012. Au 31 décembre 2011, ces entreprises étaient classées en tant que groupe de cession détenu en vue de la vente et en tant qu'exploitations abandonnées. Les résultats des sociétés Farmco LLC et Selestchinsky Elevator LLC pour la période courant du 1^{er} janvier 2012 au 16 mars 2012 sont présentés ci-dessous.

AgroGeneration a pris la décision de vendre AgerAustral (note 2.3). Le prix de vente potentiel de cette société est inférieur de €2,5 million à ses actifs nets, en raison des risques liés aux changes (note 4.2) et des risques liés au rapatriement des capitaux (note 4.6) attribués à l'Argentine.

(en milliers d'euros)	AgerAustral	Farmko & Selestchinsky Elevator
	<u>2013 (3 mois)</u>	<u>2012 (3 mois)</u>
Chiffre d'affaires	1 428	3 569
Autres produits d'exploitation	-	-
Total chiffre d'affaires	1 428	3 569
Ecarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	531	-
Coûts des ventes	(846)	(2 295)
Marge brute	1 113	1 274



Frais commerciaux, généraux et administratifs	(358)	(829)
Autres produits et charges	(2 500)	344
Résultat financier net	(18)	(11)
Le résultat d'exploitation avant impôts	(1 764)	778
Impôt sur les bénéfices de société	(272)	(34)
Le résultat d'exploitation des activités destinées à être cédées	(2 035)	744

26. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

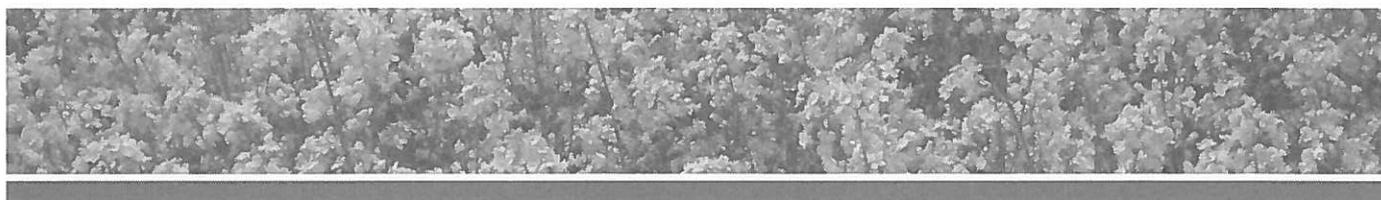
- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs ;
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice complété du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

En ce qui concerne l'acquisition inversée d'AgroGeneration par Harmelia, conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », le calcul utilisé pour le nombre moyen pondéré d'actions émises a été établi avant et après la fusion.

Pour la période antérieure (2012) (précédant la fusion), le nombre moyen pondéré d'actions émises reflète le nombre d'actions Harmelia avant la fusion multiplié par la parité d'échange établie dans l'accord de fusion.

Pour la période postérieure à la fusion, le nombre moyen pondéré d'actions est le nombre moyen pondéré d'actions AgroGeneration-Harmelia émises au cours de la période.

(en milliers d'euros)	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(20 523)	4 111
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités à cédés	(2 035)	744
Résultat net consolidé - part du groupe	(22 558)	4 855
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(22 558)	4 855
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	64 889 666	57 264 394
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	64 889 666	57 264 394
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,35)	0,08
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,35)	0,08
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,32)	0,07



Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,32)	0,07
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités destinés à être cédé	(0,03)	0,01
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités destinés à être cédé	(0,03)	0,01

Pour les exercices financiers 2012 et 2013, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, BSPCE, BSA et obligations convertibles ne sont pas intégrées dans la mesure où elles sont anti-dilutives sur l'exercice.

27. Rémunération en actions

27.1. Attribution de BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise)

(a) Plan de 50,000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007).

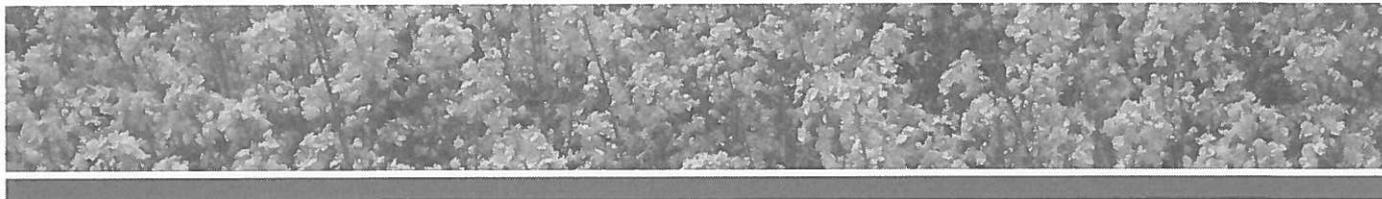
Il existe un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) pour les employés du Groupe. Le plan a été mis en place en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés):

- Les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables le 1^{er} juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1^{er} juillet 2010, et l'autre moitié le 1^{er} juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçable pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500 ;
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1^{er} janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE pouvant être exercés était de 4 827.

Soit un total de 5 327 BSPCE exerçables au 31 décembre 2013.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2013
Nombre de BSPCE pouvant être émis au début de la période	-
Nombre de BSPCE attribuées en raison de la variation de périmètre	5 327
Nombre de BSPCE émis pendant la période	
Nombre de BSPCE exercés pendant la période	
Nombre de BSPCE perdus au titre de l'exercice	
Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période	5 327



(c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission avec la méthode de Monte Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes:

- Taux sans risque : 3,79 %
- Taux de rotation : 0,00 %
- Volatilité : 50,00 %

27.2. Attribution d'Options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

Le Directoire en date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 euros. Ces stocks options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25% minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 options, par le plan du 26 janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2013 est de 50000.

(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

Le Directoire en date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010, a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 euros. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

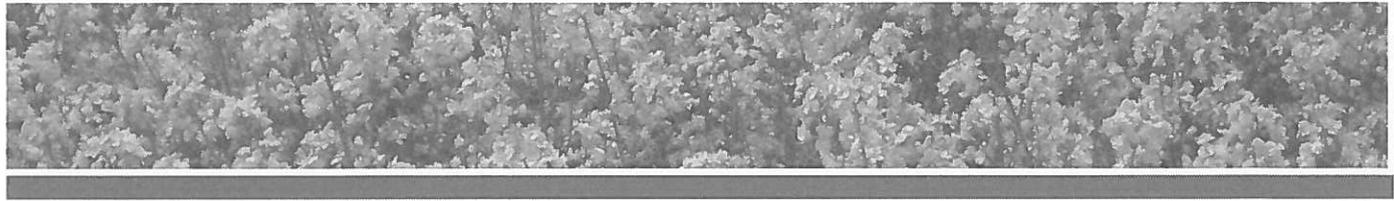
- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6ème de ses options en cas de départ après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans (26 janvier 2014) à compter de la date d'attribution des options.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2013 est de 405 333.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

Le Directoire en date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 23 février 2010, a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 Options du 26



janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2013 est de 400 000.

(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

Le Directoire en date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de Surveillance du 12 juillet 2011, a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- prix d'exercice de 1,95 €,
- conditions de présence :

Si le bénéficiaire a plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire a entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire a moins de 1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit également justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de départ après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1er juillet 2013.
- Période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Le nombre d'options au 31 décembre 2013 est de 512 500.



(e) Synthèse des plans de souscription d'options

	2013
Nombre de stock-options au début de la période	-
Nombre de stock-options attribuées en raison de la variation de périmètre	1 417 833
Nombre de stock-options attribuées pendant la période	-
Nombre de stock-options remplacées pendant la période	-
Nombre de stock-options perdues au titre de l'exercice	(50 000)
Nombre de stock-options levés pendant la période	-
Nombre de stock-options à la fin de la période	1 367 833

(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

Plans	Taux sans risque	Taux de rotation	Volatilité	Méthode retenue
2009 et 2010	2,80%	0%	50%	Binomiale
9 décembre 2011	2,85%	7,50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables sur une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

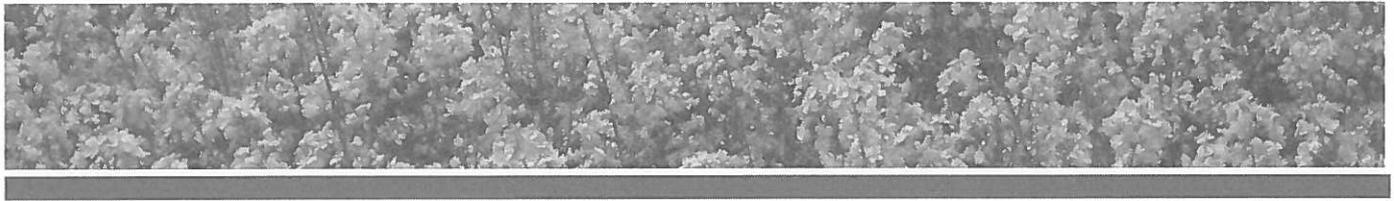
La volatilité attendue du plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

28. Engagements

Les engagements hors bilan du Groupe, ventilés par catégorie, se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
A moins d'un an	7 431	4 356
De 1 à 5 ans	23 148	11 760
A plus de 5 ans	22 832	6 890
Total	53 411	23 006

Les engagements du Groupe correspondent principalement aux loyers des terres agricoles prises à bail (111 951 ha pour un terme résiduel moyen de 7,87 ans).



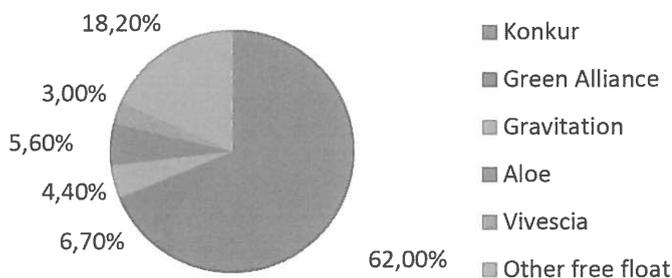
29. Parties liées

29.1. Actionnariat et Gouvernance

(a) Propriété

Au 31 décembre 2013, l'actionnariat se répartit comme suit:

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2013



Konkur: société de holding d'investissements contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, la société tête de Groupe.

GreenAlliance: société de holding de Charles Beigbeder et Alain Mallart

Gravitation: société de holding de Charles Beigbeder

Aloe Private Equity: fonds d'investissement

Vivescia (anciennement Champagne Céréales): coopérative céréalière française majeure.

Aucune société mère ne produit d'états financiers consolidés à la disposition du public.

(a) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire exécutif et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration avec un Directeur Général (John Shmorhun) et un Directeur Général Délégué / Directeur Financier (Charles Vilgrain). Le Conseil d'administration se compose de onze membres.

La société a aussi un Comité d'Audit et un Comité de Rémunération qui se réunissent régulièrement et qui sont composés de certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Conseil d'administration

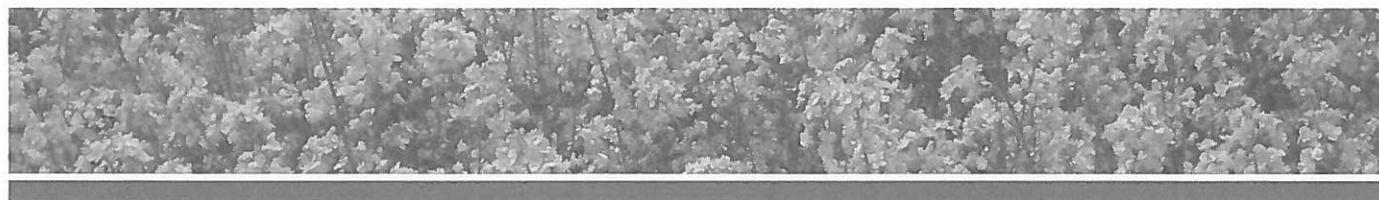
- Président : Michael Bleyzer
- Vice-président : Pierre Danon

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer) **
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- Charles Beigbeder (GreenAlliance/Gravitation)
- Constantin Pellissier (Gravitation) * / **
- Alain Mallart (GreenAlliance)
- Jean-Pascal Tranié (Aloe Private Equity)
- Franck Coste (Vivescia)
- John Shmorhun (DG AgroGeneration)

* membre du Comité de Rémunération

**membre du Comité d'Audit



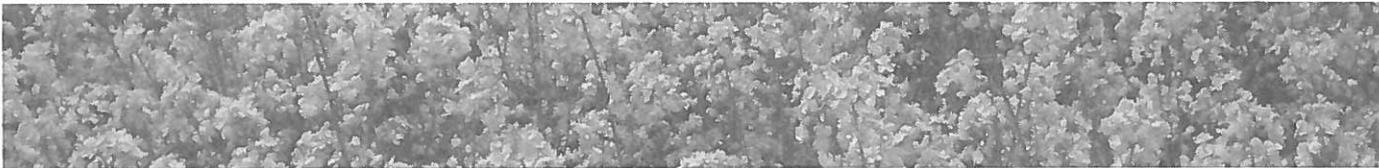
Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration n'a pas attribué de jetons de présence ni aucune autre rémunération aux membres du Conseil d'administration pour cette période. En conséquence, les avantages à publier concernent seulement le Directeur général du Groupe. La rémunération de John Smorhun, DG d'AgroGeneration, est mentionnée dans la note 29.2 *Transactions avec des parties liées*.

29.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entamées sur la période et les soldes restants au 31 décembre 2013 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

KEURO		ACTIFS	PASSIFS	PRODUITS	CHARGES
SigmaBleyzer Groupe	<i>diverses entités sous contrôle commun</i>				
	Management Fees				(180)
	Obligations émis au profit de Konkur		(28 956)		
	Intérêts sur les obligations				(514)
	Prestations de conseil				(374)
	Emprunts	290	(106)		
Register LLC	<i>sous influence du Groupe</i>				
	Prestations de conseil	28			(292)
Gravitation SAS	<i>actionnaire</i>				
	Re-facturation de loyers			18	
Groupe Vivescia	<i>actionnaire</i>				
	Intérêts sur emprunt				(50)
	Autres dettes		(209)		
Safari Arms	<i>contrôlée par un membre du Conseil d'Administration</i>				
	Prestations de conseil				(1 594)
John Smorhun	<i>membre de direction</i>				
	Prestations de conseil				(318)
Cordial Consulting	<i>contrôlée par un membre du Conseil d'Administration</i>				
	Prestations de conseil		(217)		(743)
TOTAL		318	(29 488)	18	(4 065)



30. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	<u>Décembre 31, 2013</u>	<u>Décembre 31, 2012</u>
Audit		
EY	280	150
Finexsi Audit	35	-
Autres services		
EY	60	100
Finexsi Audit	20	-
Total des honoraires	395	250

31. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Harmelia Groupe	AgroGeneration Groupe
				31 décembre 2012	31 décembre 2013
				% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France		entité consolidant
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie -Chypre		100%
3	Haberly Properties Ltd	Haberly	Nicosie -Chypre		100%
4	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev - Ukraine		100%
5	Agroziom	AGZ	Kiev - Ukraine		100%
6	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev - Ukraine		100%
7	Agro Fund Terestchenko	AFT	Kiev - Ukraine		100%
8	AFT-Agro	AFT	Kiev - Ukraine		100%
9	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine	AJU	Kiev - Ukraine		100%
10	Vinal Agro	VKD	Lviv - Ukraine		100%
11	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv - Ukraine		100%
12	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Lviv - Ukraine		100%
13	Lishchynske	VLV	Lviv - Ukraine		100%
14	TOV CF Leschin	VLV	Lviv - Ukraine		100%
15	Vidrodzhennya	VZH	Lviv - Ukraine		100%
16	Agro-Vilshanka	Agro Vylshyanka	Kiev - Ukraine		100%
17	AgerAustral	AgerAustral	Buenos Aires - Argentine		100%
18	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie -Chypre	entité consolidant	100%
19	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie -Chypre	100%	100%
20	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie -Chypre	100%	100%
21	Azent Limited Company	Azent	Nicosie -Chypre	100%	100%
22	Zito Investments Limited	Zito	Nicosie -Chypre	100%	100%
23	LLC Agro NovaNyva	ANN	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
24	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
25	APK Donets LLC	DON	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
26	Oril LLC**	ORY	Kharkiv - Ukraine	100%	-
27	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
28	Zachepilovskoje LLC	ZACH	Kharkiv - Ukraine	91%	100%
29	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
30	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
31	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
32	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
33	AF Ukraina Nova LLC*	UNA	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
34	Markas PC*	MAR	Kharkiv - Ukraine	100%	-
35	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
36	Vybor LLC	VYB	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
37	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv - Ukraine	100%	100%
38	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv - Ukraine	100%	100%

* Ces sociétés ont été fusionnées en 2013.

** Cette société a été liquidée en 2013.